

Femmes et mal-logement

LES CAHIERS DE L'OBSERVATOIRE

Cahier 11

Décembre 2022



PARTENAIRE
DE LA FONDATION
ABBÉ PIERRE

OBSERVATOIRE
DE L'HÉBERGEMENT
ET DU LOGEMENT



Être humain !

LES « CAHIERS DE L'OBSERVATOIRE » traitent de la thématique du mal-logement en Isère et des problématiques qui la traversent telles que l'accès et le maintien au logement, ou encore la précarité des ménages.

Le présent cahier, « **Femmes et mal-logement** », s'intéresse à la manière dont les inégalités de genre et les conséquences du mal-logement s'articulent et pèsent plus particulièrement sur les femmes, les difficultés et besoins particuliers auxquels cela donne lieu, et comment les politiques publiques et locales en tiennent compte.

Ce cahier présente une synthèse et six notes. Trois d'entre elles s'attachent à éclairer la manière dont le genre impacte les conditions de vie de ces femmes selon leur situation résidentielle (en bidonville, hébergées chez des tiers, à la rue), deux selon des parcours complexes et/ou des ruptures biographiques (en situation de prostitution, rupture conjugale), et une dernière met en avant le « Local des femmes » (accueil de jour non-mixte) en tant que réponse locale adaptée aux besoins spécifiques des femmes mal-logées.

- Note n°1 – Les femmes en bidonville
- Note n°2 – Les femmes hébergées chez un tiers
- Note n°3 – Les femmes sans domicile et en situation de prostitution (ou en sortie)
- Note n°4 – Les femmes à la rue
- Note n°5 – Le Local des femmes
- Note n°6 – Rupture conjugale et logement social

Ces notes sont issues d'entretiens réalisés par l'OHL avec des femmes concernées par des situations de mal-logement et avec des professionnels de l'accompagnement social, des accueils de jour, de l'hébergement et des bailleurs. Les analyses s'appuient également sur des comptes rendus et rapports produits par des acteurs de terrain.

Ces notes et leur synthèse ont alimenté le premier chapitre du rapport 2023 sur l'état du mal-logement en France de la Fondation Abbé Pierre. Compte tenu de leur intérêt, elles sont présentées dans leur forme complète dans ce Cahier.

Ce cahier a été réalisé par l'Observatoire de l'Hébergement et du Logement

AUTEURS : Anissa Ghiouane, Chloë Mollard, René Ballain, Jeanne-Athénaïs Bouvet

RELECTEURS : Claude Bourchanin, Stéphanie Rouanet

MISE-EN-PAGE : Observatoire de l'Hébergement et du logement

Avec le soutien de la Fondation Abbé Pierre



Sommaire général

<i>« Femmes et mal-logement » - Synthèse</i>	<i>4</i>
<i>Note n° 1 – Rapports et inégalités de genre en bidonville : la place des femmes roms</i>	<i>16</i>
<i>Note n°2 – L'hébergement chez un tiers : quand l'asymétrie hébergeur/hébergé est doublée d'une asymétrie homme/femme</i>	<i>23</i>
<i>Note n°3 – Le logement, angle mort de la loi du 13 avril 2016 de lutte contre le système prostitutionnel.....</i>	<i>29</i>
<i>Note n°4 – Les femmes sans domicile : quand le genre aggrave les conditions de vie à la rue</i>	<i>45</i>
<i>Note n°5 – Le local des femmes : un accueil de jour non-mixte</i>	<i>53</i>
<i>Note n°6 - Rupture conjugale et logement social</i>	<i>56</i>
<i>Glossaire des sigles</i>	<i>65</i>

« Femmes et mal-logement » - Synthèse

Ce texte reprend de façon synthétique les six notes de l'OHL consacrées à la présentation des effets de l'absence de domicile personnel sur la situation des femmes qui y sont confrontées, se retrouvant à la rue, en bidonville ou hébergées par un tiers. Une attention particulière est également portée sur l'impact de l'absence de logement sur l'entrée ou la sortie de prostitution.

Sommaire détaillé

« Femmes et mal-logement » - Synthèse	4
1. L'absence de domicile personnel : une vulnérabilité accrue pour les femmes	4
1.1 - Vivre à la rue : une vulnérabilité aggravée pour les femmes.....	4
1.2 - Rapports et inégalités de genre en bidonville.....	6
1.3 - L'hébergement chez un tiers : quand l'asymétrie hébergeur/hébergé se double d'une asymétrie homme/femme	8
2. L'absence de logement : un risque d'entrée en prostitution, un obstacle pour en sortir	11

1. L'absence de domicile personnel : une vulnérabilité accrue pour les femmes

Vivre à la rue ou dans des solutions d'habitat qui, moins rudimentaires, demeurent précaires comme en bidonville, en squat, ou chez un tiers, constitue une épreuve pour les hommes comme pour les femmes qui sont obligés d'y recourir. Cette expérience subie est sans doute encore plus difficile pour les femmes parce qu'elles vivent ainsi dans des conditions d'insécurité, sont fréquemment soumises à des violences sexistes et, quand elles sont en charge d'enfants, doivent continuer à jouer leur rôle de mère dans un environnement qui ne s'y prête guère. Rendre compte des effets de l'absence de logement ou du recours à des situations précaires comme nous nous proposons de le faire ici, permet de prendre la mesure des conditions de vie indignes que subissent les femmes privées de domicile personnel, tant qu'elles ne peuvent accéder à un hébergement ou à un logement.

1.1 - Vivre à la rue : une vulnérabilité aggravée pour les femmes

Les femmes sont moins nombreuses que les hommes parmi les personnes sans domicile bien qu'elles soient de plus en plus fréquemment confrontées à cette forme ultime de mal-logement (deux personnes sur cinq vivant sans domicile sont des femmes en 2012, contre une sur trois en 2001), sans doute parce qu'elles recourent plus souvent que leurs homologues masculins

aux structures d'hébergement, ou à l'hébergement chez des tiers¹. Mais leur moindre visibilité dans l'espace public tient aussi aux stratégies qu'elles déploient pour se soustraire à la violence.

Toutes les femmes rencontrées témoignent en effet d'un important sentiment d'insécurité lors de leurs nuits passées dans la rue, alimenté par le harcèlement sexuel qu'elles subissent quasi-quotidiennement de la part d'hommes venant à leur rencontre. Certains leur proposent un hébergement et/ou « 10 euros » ou « 50 euros » en échange d'une relation sexuelle, quand ils ne les agressent pas directement.

Des propositions d'hommes pour des trucs là, mais même pour ça c'était pas des propositions, ils cherchaient à me prendre de force, c'était pas des propositions. (...) Une fois y a 3 hommes là ils ont failli me violer. J'étais avec les deux petites [3 ans et 5 ans]. C'est trop dur, vivre ça, c'est très difficile.

(Elodie, en France et à la rue depuis 2 mois).

Pour se protéger des agressions, les femmes à la rue cherchent à se réfugier dans des endroits peu fréquentés (transports en commun, halls d'immeuble, couloirs d'hôpitaux, sous-sols...). Lorsqu'elles sont malgré cela importunées par des hommes, elles sont contraintes de se déplacer jusqu'à trouver un nouveau lieu où elles se sentiront davantage en sécurité pour passer la nuit.

La journée comme ça il y a beaucoup de gens, et d'un coup je me suis retrouvée toute seule, et qu'est-ce qui est arrivé ? Il y avait des hommes qui venaient auprès de moi : « On peut te donner 10 euros pour coucher avec toi ». J'étais vraiment inquiète. [...] Et je regarde à gauche, à droite, il n'y a personne. C'était pas facile, et j'ai tremblé, ce n'était pas facile. Et le lendemain je changeais. Comme il y avait beaucoup d'hommes qui venaient autour de moi je changeais, je marchais comme ça, jusqu'au fond là-bas, il y avait une église, je suis restée là-bas.

(Emilie, sans domicile personnel depuis 2013)

Cette quête de sécurité, qui constitue une priorité pour les femmes à la rue, peut les amener à désertier les lieux d'accueil de jour quand ils sont majoritairement fréquentés par un public masculin, ou encore à ne pas fréquenter des douches municipales où, faute d'espace dédié, elles ne se sentent pas en sécurité et à ne pas faire appel aux maraudes si elles doivent attendre trop longtemps leur passage et demeurer alors dans un espace insécurisant.

L., 45 ans, vit dans les parkings de la Défense depuis 5 ans : être femme à la rue, des stratégies à déployer pour s'en sortir

L., 45 ans, est originaire de Strasbourg, et **vit dans les sous-sols de la Défense (Ile-de-France) depuis près de cinq ans** : « *J'ai perdu mon appartement à la mort de mon père. J'ai lâché mon travail pour mon père, j'ai pas pu remonter la pente. Ce sont souvent des ruptures familiales, des événements, des épreuves qui amènent à la rue.* »

¹Femmes et hommes sans-domicile : un traitement préférentiel ?, Marie Lanzaro, in *Le monde privé des femmes*, Anne Lambert, Pascale Dietrich-Ragon, Catherine Bonvalet, p. 173-192

D'abord hébergée par une cousine qui habite Paris, L. se retrouve ensuite à la rue et fréquente plusieurs centres d'hébergement d'urgence. C'est au cours de cette période qu'elle décide de se raser la tête afin de déjouer les codes de la féminité et se sentir ainsi plus protégée. Elle s'installe finalement dans un abri dans les parkings du sous-sol de La Défense.

La journée, L. se rend quelques fois dans un accueil de jour pour prendre un café, retrouver des visages familiers, mais **elle déplore l'environnement insécurisant qui peut régner dans ces espaces occupés par les hommes** : « *il y a des bagarres, des hommes qui boivent, qui se droguent, qui sont violents, qui intimident les femmes* » avant de rajouter : « *toutes les filles qui arrivent, elles sont intimidées. Une femme a été agressée. Moi je m'isole, avant je venais tous les jours, mais c'est toxique, moi je me laisse pas faire, y a des personnes trop mal dans leur peau, dans leur tête, si on secoue, c'est que des bouteilles vides. Nous on subit ça.* ». Parfois, elle reste dans son abri cinq jours durant, sans sortir, afin d'être tranquille.

Elle déplore aussi les conditions d'accès et l'utilisation des sanitaires dans l'accueil de jour qu'elle trouve trop sales ou au temps d'attente trop long : « *Pour les femmes, il y a deux douches le matin, faudrait d'abord les femmes et ensuite les mecs. Moi, j'utilise jamais les toilettes ici, c'est sale.* »

A ces difficultés s'ajoute la grande fatigue que génère le vécu des femmes à la rue qui, pour se protéger, sont obligées de « *dormir sur un œil* » (*Amanda, à la rue durant 6 ans*) et doivent mobiliser beaucoup d'énergie quand elles sont accompagnées de leurs enfants, pour répondre à leurs besoins.

Pour celles qui parviennent à échapper à la rue, sans pour autant disposer d'un domicile personnel, qu'il s'agisse du recours à un campement ou à l'habitat chez un tiers, les difficultés, pour être parfois moins vives, demeurent, qu'il s'agisse de la capacité à s'occuper dignement de leurs enfants, à remplir les rôles sociaux qui leur sont assignés de « bonne épouse » ou de « bonne mère », à protéger leur intimité ou à faire face aux violences sexuelles. Echapper à la rue ne lève pas toutes les difficultés que rencontrent les femmes quand elles sont privées de logement personnel.

1.2 - Rapports et inégalités de genre en bidonville

Le bidonville, caractérisé par la précarité économique et matérielle de ses occupants, est un espace genré qui ne produit pas les mêmes effets sur les hommes et les femmes. Le rôle de chacun, l'organisation des tâches et l'attribution des responsabilités sont régis par des logiques de genre. Subordonnées aux conditions météorologiques et aux manques d'équipement, les tâches des femmes sont plus chronophages, plus énergivores et plus pénibles. Sans compter que les expulsions fréquentes les contraignent à avoir un équipement minimaliste qui peut être rapidement déménagé ou renouvelé en pratiquant la récupération.

À cela s'ajoutent les difficultés d'approvisionnement en eau, en électricité et de ramassage d'ordures. Ce combat permanent pour la propreté revêt une symbolique particulière pour les femmes puisqu'il constitue l'expression de leur capacité à être de bonnes mères et de bonnes épouses. Il participe également à la mise à distance de nombreuses stigmatisations qui frappent les habitants de bidonvilles. D'un autre côté, ces responsabilités produisent des effets

ambivalents puisqu'elles leur confèrent un certain pouvoir, en leur donnant un rôle de porte-parole de la famille auprès des professionnels de la santé, de l'éducation et de l'administration. Ce sont souvent les femmes, et en particulier les femmes mères, qui sont chargées de demander la mise à l'abri lors de l'expulsion d'un bidonville. Elles jouent à ces occasions un rôle décisif pour l'avenir de leur famille. Les femmes possèdent en effet un vrai levier pour faciliter l'accès au logement de leur famille (et au droit commun de manière générale). Cela contribue à modifier les rapports de pouvoir au sein de la sphère familiale et à donner une place centrale aux femmes. Comme le rapporte une médiatrice scolaire dans un bidonville, « *ce sont elles, les chefs de famille* ».

Tous ces éléments ont des répercussions importantes sur l'intégration des femmes dans la société, notamment au sein de la communauté rom. La saturation de leur temps par les tâches quotidiennes rend plus difficile l'accès des femmes au marché du travail. Pour leurs filles, l'organisation de la vie quotidienne a également un impact significatif, ce qui les conduit à une déscolarisation rapide, même lorsqu'elles ont un bon niveau scolaire, afin d'aider à la réalisation des tâches domestiques tout en se préparant à leurs futurs rôles de mères et d'épouses. Comme le souligne une sociologue de l'association Trajectoires à Paris : « *Il va y avoir des déscolarisations relativement tôt à cause de la perspective d'un mariage mais même, on voit qu'elles décrochent assez rapidement parce qu'elles doivent s'occuper des petits frères et des petites sœurs. Grosso modo, elles vont subir une forme de pression familiale interne qui fait que dès 11-12 ans, dès qu'elles arrivent au collège, l'école ne devient plus une priorité au sein de leur famille et voilà, même des filles qui ont un bon niveau on sent que c'est plus difficile de suivre l'école après* ».

En bidonville, **les femmes ont un rapport au corps marqué par la prégnance du contrôle social et la précarité des conditions de vie**. La petitesse de l'espace privé et le manque d'installations soumettent davantage les femmes au voyeurisme qu'en logement classique. Elles n'ont en effet pas la possibilité de contrôler efficacement la venue des autres habitants dans leur foyer, puisqu'elles ne peuvent pas fermer leurs portes à clef. Leur habitat moins "hermétique" à l'extérieur les soumet à des tentatives de voyeurisme de la part des hommes ou même de jeunes garçons. Comme le souligne Monika, femme ayant vécu en bidonville, « *quand vous voulez vous laver, il faut bien fermer la porte et je dois parler à une autre femme pour qu'elle reste devant la porte* ». Les femmes rencontrent également des difficultés pour se protéger du regard des autres en période de règles, souvent considérées comme taboues. Alors que le manque de moyens les empêche d'acheter des protections hygiéniques, leur foyer ne leur offre pas non plus de réelle intimité. Ceci produit chez les femmes un sentiment d'inconfort au moment des règles.

Par ailleurs, le rapport des femmes à leur corps est marqué par la force du contrôle social qui s'exerce en bidonville. Ce dernier est renforcé par le nombre de personnes à même d'émettre un jugement mais aussi par leur proximité et la nature des liens unissant les habitants entre eux. La cohabitation de ces derniers étant avant tout imposée et subie, elle peut être source de tensions. Ainsi, les femmes vivant en bidonville ne s'y sentent pas nécessairement en confiance, ce qui peut accroître leur peur du comportement et du jugement d'autrui. Par conséquent, dans ce contexte, les rappels à l'ordre effectifs ou anticipés transforment plus significativement leurs pratiques et leur rapport à leur corps.

Ce contrôle social s'articule autour de deux injonctions majeures : devenir une « bonne mère » et une « bonne épouse ». Particulièrement prégnantes, ces injonctions modifient le rapport que les femmes entretiennent avec elles-mêmes et leur entourage. En bidonville, les femmes adoptent ainsi plus scrupuleusement des pratiques vestimentaires et des comportements qui correspondent à ces rôles. L'injonction à être une « bonne mère » se manifeste notamment par la peur de la stérilité. Plusieurs professionnel.le.s de santé rencontré.e.s dans le cadre de cette enquête nous ont expliqué que les femmes étaient demandeuses de tests de grossesses, et s'inquiétaient très jeunes de leur fertilité. De nombreuses grossesses précoces ont ainsi été recensées dans les bidonvilles français, notamment par Médecins du monde. Dans un contexte où le poids du contrôle social est renforcé, il est difficile de dissocier l'envie des femmes d'avoir un enfant de la pression qu'elles ressentent pour en avoir un. La marge de manœuvre dont elles disposent pour choisir de devenir mère, ou non, est d'autant plus faible qu'elles ont difficilement accès à la contraception.

Le rapport que les femmes entretiennent avec leur famille est également impacté par ces injonctions. Elles les encouragent au don de soi et les rendent plus enclines à se sacrifier pour les autres. Or, dans un contexte de grande précarité, prendre soin des autres est particulièrement prenant, puisque ces derniers sont vulnérabilisés par les conditions de vie. Les femmes déploient ainsi une énergie d'autant plus importante, au détriment parfois de leur propre santé et bien-être.

Les femmes sont surexposées aux violences sexistes, sexuelles et conjugales en bidonville. Ceci résulte principalement de la cohabitation imposée et subie, qui caractérise les bidonvilles. Les femmes sont donc amenées à développer des stratégies d'évitement ou à user de la violence pour repousser certains hommes. Cette violence peut être exacerbée par la consommation de drogues et d'alcool.

D'après les professionnel.le.s interrogé.e.s au cours de cette enquête, les situations de violences conjugales seraient courantes en bidonville mais ne donneraient presque jamais lieu à une réelle prise en charge. Même lorsque les femmes les alertent (ou qu'ils remarquent ces violences), ils ou elles se retrouvent rapidement désœuvré.e.s et impuissant.e.s, leur pouvoir d'action étant limité. Tant que les femmes restent dans cet environnement, les situations de violences conjugales se répètent et sont banalisées. Aucune mesure significative n'est adoptée. En revanche, lorsque les femmes accèdent à un hébergement, le couple se voit plus fortement soumis au contrôle de la loi. Ainsi placés dans un cadre légal, ces gestes deviennent criminels et intolérables, ce qui déclenche une réponse institutionnelle plus forte.

1.3 - L'hébergement chez un tiers : quand l'asymétrie hébergeur/hébergé se double d'une asymétrie homme/femme

L'hébergement chez un tiers se caractérise par une relation sociale asymétrique entre l'hébergeur et l'hébergé, « fondamentalement hiérarchisée » puisque la personne accueillie

dépend de l'hospitalité de l'hébergeur². Cette asymétrie alimente un sentiment de gêne pour l'accueilli qui impacte ses conditions de vie au sein et en dehors du logement. Cette situation génère des difficultés spécifiques pour les femmes hébergées chez un tiers, *a fortiori* lorsque l'hébergeur est un homme. C'est ainsi qu'elles sont soumises à des injonctions de genre, en particulier l'injonction à la pudeur qui conduit certaines d'entre elles à limiter leur présence dans le logement et leurs usages des espaces communs. D'autres difficultés tiennent aux représentations stéréotypées et sexistes qui différencient les contreparties demandées (voire imposées) par l'hébergeur selon le genre, et qui exposent les femmes à des situations de violences et d'exploitation.

Un usage contraint du logement renforcé par l'injonction à la pudeur faite aux femmes

L'injonction à la pudeur renvoie aux règles intériorisées par les femmes (parfois rappelées par des personnes extérieures) qui orientent l'image qu'elles doivent donner de leur corps. S'il est généralement entendu qu'elle pèse surtout sur les femmes dans l'espace extérieur, dans le cas des femmes hébergées chez un tiers, c'est finalement au sein du logement que cette injonction semble être la plus forte. Parce que le logement est la sphère privée dans laquelle s'exprime l'intimité de ses occupants, il est attendu que la femme accueillie redouble d'efforts pour s'assurer que ce qui relève de son intimité ne soit pas révélé à son hôte.

Certaines femmes ayant été hébergées chez des hommes expliquent ainsi passer le moins de temps possible dans le logement, afin de limiter leurs contacts avec l'hébergeur. Ces stratégies semblent d'autant plus importantes lorsque la femme accueillie ne dispose pas d'une chambre personnelle au sein du logement. Ces stratégies témoignent du paradoxe particulier auquel ces femmes sont confrontées : alors que l'hébergement chez un tiers est mobilisé comme une solution de mise à l'abri en vue de s'extraire de la rue, et notamment se soustraire aux regards auxquels les femmes sans domicile sont exposées, on constate que l'espace extérieur redevient finalement une solution la journée, pour se libérer des contraintes qui pèsent sur elles au sein du logement, quand la situation d'hébergement implique une cohabitation avec un hébergeur masculin et « étranger ».

La famille H. se compose d'un couple âgé d'une soixantaine d'année, et de trois enfants majeurs. Sans domicile depuis leur arrivée en France, ils alternent entre différentes solutions d'hébergement chez un tiers. Au moment de l'entretien réalisé en octobre 2020 avec Monsieur et Madame H., la famille est hébergée dans le salon d'un compatriote depuis 6 mois. Après une question sur leurs conditions de vie au sein de ce logement, Madame H. quitte la salle d'entretien en pleurs. Son mari explique sa réaction en précisant en quoi leur situation d'hébergement est particulièrement difficile à vivre pour sa femme :

²Anne Gotman, *Le sens de l'hospitalité*, 2001

Ça veut dire que ma femme par exemple, passe toute la journée dehors de la maison pour qu'on fait pas de contact. (Q : Avec le monsieur qui vous héberge ?) Bien sûr. C'est sa maison - Comment j'explique ça. (Silence). Ma femme elle porte le voile, normalement elle a pas le droit de rester avec un étranger dans le logement. Mais puisque j'ai pas de solution je suis obligé. Par exemple, ma femme elle veut faire une douche. Comment on va faire une douche ? La douche c'est presque à côté du salon. (Q : Et vous faites comment alors ?) Quand il sort, elle prend sa douche.

L'injonction à la pudeur et l'absence d'intimité au sein du logement conduisent Madame H. à passer la majeure partie de la journée à l'extérieur du logement et à limiter ses usages des espaces communs, notamment de la salle de bain. L'émotion ressentie durant l'entretien transcrit par ailleurs les difficultés qu'éprouve Madame H. pour faire face à la tension qui se noue entre l'injonction à la pudeur qu'elle a intériorisée et les moyens dont elle dispose pour y répondre.

Pour réduire le sentiment de dette, des contreparties genrées qui exposent les femmes à des violences sexuelles et sexistes

Au regard de la relation asymétrique inhérente aux situations d'hébergement chez un tiers, les personnes hébergées sont redevables d'une dette vis-à-vis de leur hôte. Pour s'en acquitter, elles peuvent « payer des bières et des clopes », « remplir le frigo », voire participer au paiement du loyer si leurs ressources économiques le permettent. En revanche, lorsque la personne hébergée ne peut pas mobiliser d'argent pour réduire sa dette, les contreparties prennent la forme de services à rendre. Des services qui varient selon le genre.

C'est ainsi que sur la base de représentations stéréotypées de la figure féminine, les femmes hébergées sont davantage contraintes que les hommes à réaliser du travail domestique pour l'hôte (tâches ménagères, surveillance des enfants, cuisine) et/ou à se soumettre à des relations sexuelles. Dans certains cas, ces contreparties peuvent être exposées dès le début. Les femmes sans-domicile rencontrées expriment recevoir fréquemment des propositions d'hébergement contre relations sexuelles. Comme l'exprime Amanda, rencontrée dans un accueil de jour : « Souvent il y a des hommes qui me disent, venez me voir, venez pour 10 euros ou 50 euros, venez chez moi, venez dormir... Tu te sens pas à l'aise, encore aujourd'hui, tu te sens pas à l'aise ».

Face à ces propositions, les femmes témoignent d'un sentiment de peur et de gêne. Certaines expriment aussi remettre en question l'estime d'elles-mêmes lorsqu'elles reçoivent ces propositions qui rappellent la précarité à laquelle elles sont confrontées.

*Des fois j'ai envie de parler et tout, avec les mecs, ils disent : « Tu viens à la maison mais par contre... » Vous avez compris ce que je veux dire ? Et moi c'était pas le cas. Déjà j'étais malade, j'avais des soucis gravement. Et tu te poses la question de – tu es vraiment une clocharde, une cassos. Bon je l'ai pas fait. Mais le fait qu'ils te proposent ça, t'es dégoutée, dégoutée. Vraiment... T'es dégoutée...
(Madame A., sans-domicile et en partie hébergée chez sa sœur, suite à des violences conjugales)*

Dans d'autres situations, ces contreparties apparaissent une fois les femmes hébergées. Dans ce contexte, refuser signifie devoir retourner à la rue. Selon le rapport que les femmes entretiennent à la rue, certaines se soumettent à ces contreparties pour avoir un abri. Parfois, pour rendre ces situations plus acceptables aux yeux des autres – et peut être à leurs yeux aussi – les femmes présentent l'hébergeur comme leur « copain », ce qui tend à invisibiliser les violences auxquelles elles sont confrontées.

Les échanges économique-sexuels imposés dans le cadre d'un hébergement chez un tiers restent cantonnés à la sphère du privé. Compte tenu de leur ampleur et de leur origine – la pénurie des places d'hébergement – ces violences risquent pourtant de se poursuivre tant qu'elles ne seront pas traitées comme un problème public.

2. L'absence de logement : un risque d'entrer en prostitution, un obstacle pour en sortir

Outre la prostitution comme source de revenus, les femmes privées de logement personnel sont aussi exposées parfois à la prostitution comme service, quand elles sont hébergées par des tiers. La perte d'un hébergement pour les jeunes femmes étrangères, quand elles sont déboutées du droit d'asile produit les mêmes effets puisqu'elles se retrouvent alors en situation de précarité économique et résidentielle. La prostitution constitue alors un emploi, une source de revenu, comme le montre l'exemple de Tasha arrivée en France en juin 2013. Elle est alors hébergée par un compatriote qui l'accompagne à la préfecture pour déposer sa demande d'asile. Elle est ensuite accueillie en CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile). En 2014 elle est déboutée de l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides), puis en 2015 de la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile). Elle perd alors son hébergement et se tourne vers d'autres compatriotes pour être hébergée, avant de se mettre en couple. Elle vit alors deux ans chez son conjoint. Mais le couple se sépare en 2017 et Tasha se tourne à nouveau vers des compatriotes pour être hébergée. C'est à ce moment-là qu'elle commence à exercer la prostitution, par le biais d'une femme avec qui elle était hébergée en CADA. Sans droit au séjour (malgré une demande de réexamen de sa demande d'asile puis une demande de titre de séjour pour étranger malade), il s'agit de la seule solution qu'elle identifie pour subvenir à ses besoins, et à ceux de ses enfants restés dans son pays d'origine.

Facteur d'entrée dans la prostitution, l'absence de logement apparaît aussi comme un obstacle quand une femme souhaite en sortir. Si la position abolitionniste de l'Etat considère les femmes en situation de prostitution comme des victimes, cette perception se heurte dans les faits à « l'idée de conditionnalité dans la mise en œuvre de la solidarité sociale »³. Ainsi, pour bénéficier du statut de victime et des droits qui y sont associés, les personnes souhaitant quitter la prostitution à travers un PSP (Parcours de Sortie de Prostitution) doivent démontrer qu'elles méritent d'être aidées. Cela implique de prouver l'arrêt de la prostitution en se soumettant au contrôle d'une association, mais également de fournir des preuves d'insertion socio-professionnelle. Ce deuxième attendu est d'autant plus fort que le PSP s'adresse en majorité à des femmes migrantes. La figure de la victime est alors entachée puisque doublée du stigmate de l'indésirable, si ce n'est de la « coupable » qui aurait accepté de partir de son pays en connaissance de cause⁴.

S'inscrire dans le cadre d'un PSP demande un engagement fort de la part des femmes : non seulement elles doivent cesser de se prostituer, et ainsi perdre leur unique source de revenu, et pour certaines, mettre à distance « la seule chose qu'elles connaissent⁵ », mais elles doivent de surcroît fournir un travail bénévole pour prouver qu'elles cherchent activement à s'insérer en France. L'ensemble de ces efforts doit commencer avant le dépôt d'une demande de PSP, puisque les pièces justifiant de cet investissement sont à joindre au dossier. Pour aider les femmes à réaliser ce travail, qui s'étend souvent sur plusieurs mois si ce n'est une année, aucune compensation financière n'est prévue. La privation de domicile personnel n'est pas prise en compte non plus, alors même qu'elle concerne la majorité des femmes souhaitant s'engager à sortir de la prostitution. Durant cette période, les femmes restent donc tributaires du 115 et de l'hébergement chez un tiers, une précarité résidentielle qui complique fortement la démarche d'insertion dans laquelle elles doivent s'inscrire et ... qui peut conduire à les maintenir dans une situation de prostitution.

Après obtention de leur premier récépissé, lorsque leur demande de PSP a été acceptée, la question du logement et de l'hébergement demeure impensée. Aucune place d'hébergement spécifique n'est prévue à l'échelle nationale, si ce n'est le dispositif Ac.Sé qui propose 102 places d'hébergement destinées aux femmes victimes de la traite des êtres humains devant changer de territoire pour être protégées⁶. Précisons néanmoins que les femmes victimes de prostitution peuvent accéder aux dispositifs d'hébergement réservés aux femmes victimes de violences familiales.

Les femmes sont par ailleurs en difficulté pour accéder au logement au regard de la précarité de leur autorisation provisoire de séjour d'une durée de 6 mois (renouvelable trois fois). Ainsi, bien qu'elles figurent parmi les publics prioritaires au logement social, dans les faits, elles

³ Bernheim 2012 cité par P. De Montvalon 2018. « Sous condition « d'émancipation active » : le droit d'asile des prostituées nigérianes victimes de traite des êtres humains ». Droit et Société.

⁴ P. De Montvalon, 2018. « Sous condition « d'émancipation active » : le droit d'asile des prostituées nigérianes victimes de traite des êtres humains ». Droit et Société.

⁵ Phrase prononcée par une assistante sociale de l'Amicale du Nid

⁶ Données 2020. <https://www.acse-alc.org/images/Bilan%202021final.pdf>

peinent à y accéder, y compris lorsqu'elles travaillent. Or, si les femmes arrivent à trouver un emploi malgré le caractère temporaire de leur autorisation de séjour, il convient de souligner que l'absence de logement à laquelle elles restent soumises risque en retour de fragiliser leur insertion professionnelle et donc le renouvellement de leur titre provisoire de séjour.

Au-delà de la lutte contre la prostitution, le « parcours de sortie de la prostitution » se conjugue aussi avec les enjeux de la politique migratoire française, parmi lesquels figurent une injonction à l'intégration et le souci d'une immigration contrôlée. Ainsi, si la loi de 2016 vise à aider les femmes victimes de la prostitution, elle veille aussi à ne pas créer « un appel d'air migratoire ». Lors des discussions à l'Assemblée nationale, Manuel Valls, alors ministre de l'Intérieur, soulignait à ce sujet qu'« *il ne saurait suffire qu'un étranger se déclare victime d'un réseau de traite pour se voir remettre de plein droit un titre de séjour* »⁷, affirmant ainsi le caractère conditionnel de l'aide apportée par le PSP.

Dans les faits, les femmes doivent donc fournir des efforts d'insertion pour accéder aux droits proposés par ce parcours, en même temps que ces derniers restent partiels pour limiter la possibilité d'un « appel d'air » et pouvoir s'assurer dans le temps de la bonne volonté des femmes qui s'y engagent, notamment au travers des commissions qui statuent tous les 6 mois sur le renouvellement ou non de ces droits. Dans ce contexte de méfiance et de contrôle, le logement reste un impensé, alors qu'il figure parmi les facteurs d'entrée et de sortie de la prostitution.

⁷ Audition de Manuel Valls à l'Assemblée nationale citée dans A. Jacquemart **et M.** Jakšić (2018), « Droits des femmes ou femmes sans droits ? Le féminisme d'État face à la prostitution. », *Genre, sexualité & société*, 20 <https://journals.openedition.org/gss/5006>

Portrait de Faith* : Répondre aux injonctions du PSP, pour regagner de l'estime de soi

Faith est arrivée en France en 2016. Elle a vécu 3 ans à Paris, période durant laquelle elle s'est prostituée. Lorsque sa demande d'asile est refusée à la CNDA, en 2019, elle s'installe sur Grenoble pour faire une demande de réexamen. Celle-ci n'aboutira pas. Faith est alors orientée vers une association qui accompagne les femmes en sortie de prostitution. Après deux années de grande précarité, alternant entre des nuits d'hébergement *via* le 115, des nuits à la rue, ou d'autres chez des tiers, elle arrive à déposer un dossier pour entrer en PSP en décembre 2021, et obtient son premier récépissé en janvier 2022.

A travers son témoignage, Faith démontre qu'elle répond à toutes les attentes de ce parcours. En particulier, elle insiste sur l'importance de son investissement bénévole qui, au-delà de la condition qu'il constitue pour obtenir un titre de séjour, est aussi pour elle une source de fierté en lui permettant de se distinguer de ses activités passées en tant que prostituée :

*Pour une femme, vendre son corps, commencer à utiliser son corps pour faire de l'argent – ils [la commission qui étudie les demandes de PSP] préfèrent qu'elle aille faire du bénévolat. Parce qu'ils ne vont pas te donner de l'argent, mais tu vas faire quelque chose dont les gens vont dire « ah » - tu seras fière, de dire : « Je travaille dans cette association, je fais ça ». Les gens vont dire : « Wow, cette fille, ils ne lui donnent pas d'argent mais elle travaille quand même gratuitement ». A travers ça, ceux qui décident de te donner des papiers vont dire : « Cette femme peut travailler, être bénévole cela veut dire qu'elle sait travailler, malgré les difficultés [through hell] elle est capable de travailler » et ici ils accepteront de te donner un titre de séjour et vraiment ils verront ta motivation à travailler**.*

D'autre part, elle considère les différentes assistantes sociales qu'elle a eues, comme une ressource précieuse pour s'insérer en France et arriver à entrer dans le parcours de sortie de prostitution. Pour bénéficier de cette ressource, elle insiste longuement sur les liens de confiance qu'il convient de créer avec ces professionnelles. Pour y arriver, elle décrit des situations qui relèvent de ce que P. de Montvalon (2018) appelle « une exposition de soi répétée » et « un contrôle dans le temps de [ses] conduites ». Pour cela, elle informe régulièrement son assistante sociale de ses activités et de ses projets :

« D'abord, il n'y a rien de telle que la confiance (...) parce que quand [les assistantes sociales] n'ont pas confiance en toi, je ne suis pas sûre que ce soit possible [qu'elles t'aident], mais quand la confiance est là (...) elles sauront quel type de personne tu es, ce dont tu es capable, ce que tu ne peux pas faire (...) c'est important pour elles de te faire confiance, peu importe ce que tu fais, essaye de te confier à elles parce que ta travailleuse sociale est ta partenaire (...) elles se battent pour toi, donc c'est très important de faire confiance à ton assistante sociale, de leur dire : « Regardez ce que je fais, c'est ici que je vais, c'est à cette adresse ».

Pour alimenter cette relation de confiance, Faith s'attache à « donner des gages d'un changement de vie » (de Montvalon 2018) en envoyant régulièrement des photos à son assistante sociale des coiffures qu'elle réalise et des gâteaux qu'elle cuisine afin de démontrer la distance qu'elle entretient avec la prostitution, et la motivation dont elle fait preuve pour s'insérer *via* des activités qui peuvent être rémunérées. En se conformant à ces attentes, Faith maintient à distance le stigmate de la prostituée et tire de cela une forme de bonheur :

« [Aux assistantes sociales de l'association] je leur ai dit que je coiffe et qu'aussi je fais de la pâtisserie. Donc je leur ai prouvé que oui, je sais faire des choses, je sais faire de la pâtisserie. Des fois quand je pâtis, je leur envoie une photo du gâteau, elles disent : « Wow, tu pâtiesses très bien, tu cuisines très bien », et c'est bien, peu importe ce que tu fais dans la vie, dis aux gens que : « c'est ça que je fais pour vivre ». Je trouve que c'est ce qui te donne de la joie, c'est ce qui te rend heureuse.

Précisons que malgré tous ces efforts, ce stigmatisme lui est souvent rappelé dans le cadre de son parcours, puisque pour bénéficier des droits prévus par le PSP, Faith (comme toutes les autres femmes) doit régulièrement préciser qu'elle est dans un parcours de sortie de prostitution. Les femmes sont ainsi contraintes de révéler leur passé à de nombreux guichets pour accéder au droit commun – un passé que chacune s'attache par ailleurs à garder secret auprès de ses proches.

Pour qu'ils comprennent qu'ils ont droit, pour que le pôle emploi dise « ok on prend en compte l'inscription » – parce que même en ayant une autorisation de travail, pour eux 6 mois, l'autorisation provisoire de séjour, ça fonctionne pas, donc ils sont obligés de fournir la lettre du préfet où c'est marqué « vous venez d'être accepté en parcours de sortie de prostitution au titre de lutte contre la traite machin machin », pareil à la banque il a fallu la présenter, il faut la présenter de partout. (Travailleuse sociale de l'Amicale du Nid).

**Les prénoms ont été changés / ** Entretien traduit de l'Anglais au Français.*

Note n° 1 – Rapports et inégalités de genre en bidonville : la place des femmes roms

Sommaire détaillé

Note n° 1 – Rapports et inégalités de genre en bidonville : la place des femmes roms	16
1. S’engager dans l’espace privé du bidonville, une affaire de genre : la double peine pour les femmes.....	17
1.1. Des tâches domestiques plus chronophages, plus énergivores et plus pénibles	17
1.2. Ambivalence du rôle de « cheffe de famille », entre surcharge mentale et empouvoirement.....	17
1.3. S’intégrer dans la société : la “tâche” impossible ?.....	18
2. Un rapport au corps marqué par la prégnance du contrôle social et la précarité des conditions de vie	19
2.1. Renoncer à l’intimité et au confort en bidonville : le fardeau du corps féminin	19
2.2. Devenir une bonne mère et une bonne épouse : des pressions renforcées par la promiscuité et le contrôle social en bidonville	19
2.3. Bidonville et insécurité : des corps de femmes surexposés aux violences sexistes et sexuelles	21
Conclusion.....	22

Bien que le genre soit une variable incontournable à prendre en compte pour appréhender plus finement la manière dont les individus habitent un espace, peu de travaux relient à ce jour le genre et le (mal-)logement. Nous avons ainsi cherché à mettre en exergue l’impact du genre sur l’expérience du mal-logement, en étudiant les spécificités, problématiques et opportunités liées à la condition féminine dans les bidonvilles français. S’il convient de souligner que tous les roms n’habitent pas dans des bidonvilles et que tous les habitants des bidonvilles ne sont pas roms, dans le cadre de cette enquête, nous avons uniquement été amené.e.s à échanger avec des femmes roms ainsi qu’avec des professionnel.le.s et bénévoles qui interviennent auprès de ce public. La majorité d’entre elles sont d’origine roumaine. Au travers de leurs expériences et de leurs parcours de vie, nous avons cherché à déterminer la manière dont les inégalités de genre et les conséquences du mal-logement s’articulent et pèsent sur elles. Nous avons tout d’abord souhaité identifier les spécificités liées à leur condition féminine, que cela soit des spécificités physiques, des spécificités résultant de leur socialisation différenciée, ou de la perception et des attentes particulières des autres à leur égard. Cela nous a ainsi permis d’étudier leurs implications sur le quotidien des femmes, leurs rapports à elles-mêmes et aux autres. Nous avons ensuite analysé le rôle des femmes dans l’espace privé et au sein du bidonville, les rapports et inégalités de genre opérants dans ces différents espaces ainsi que les difficultés et opportunités auxquelles cela donne lieu pour les femmes.

1. *S'engager dans l'espace privé du bidonville, une affaire de genre : la double peine pour les femmes*

1.1. *Des tâches domestiques plus chronophages, plus énergivores et plus pénibles*

Si dans toutes les sociétés les femmes sont majoritairement en charge des enfants et du foyer, les conditions de vie en bidonville rendent ces responsabilités plus difficiles à endosser qu'en logement classique. Subordonnées aux conditions météorologiques et au manque d'équipements, leurs tâches sont plus chronophages, plus énergivores et plus pénibles. L'inadaptation ou l'absence d'équipements résultent de la précarité économique et de la constante menace d'expulsion. D'une part, la menace d'être expulsées contraint les femmes à avoir un foyer minimaliste, où tout peut rapidement être déménagé. Elles doivent donc faire preuve d'ingéniosité pour tout optimiser, ce qui participe à alourdir leur charge mentale. D'autre part, pour faire face au manque de moyens, les femmes doivent récupérer beaucoup d'objets, et s'adaptent donc à l'offre disponible. L'utilisation d'équipements mal adaptés les handicape au quotidien. Ces éléments expliquent la sursollicitation des femmes en bidonville, en particulier en hiver. Par conséquent, elles sont surexposées à l'épuisement physique et moral. Lorsque les femmes accèdent au logement, la possession d'équipements adaptés (four, douche, machine à laver, *etc.*) leur permet d'avoir davantage de temps libre et constitue donc une réelle source de soulagement pour elles :

Alina, femme ayant vécu en bidonville : *La platz y'a rien du tout [...] c'est trop bien là parce qu'on a tout (le frigo, le four, la machine à laver, la douche). Y'a pas la misère.*

1.2. *Ambivalence du rôle de « cheffe de famille », entre surcharge mentale et empowerment*

En plus d'avoir une charge domestique plus élevée, les femmes occupent également un poste à responsabilité dans l'espace domestique.

Médiatrice scolaire, Association Pops (38) : *« C'est les chefs de famille ».*

Elles sont responsables de la bonne tenue de leur foyer et des membres de leur famille. En bidonville, le combat pour la propreté revêt une importance symbolique particulière pour les femmes, puisqu'il constitue l'expression de leur réussite et de leurs capacités à être de bonnes mères et de bonnes épouses. Ces responsabilités produisent des effets ambivalents sur les femmes. D'un côté, elles leur confèrent un certain pouvoir, en leur donnant dans différents domaines, tels que la santé, l'administration et la scolarité, le rôle de porte-parole de la famille.

Coordinatrice sociale, Association AVIH (77) : *Et d'ailleurs, c'est marrant aussi parce que quand le mari est malade, c'est la femme qui vient en parler au médecin pour dire « voilà, mon mari il a ça, il a ça, il a ça », le mari n'en parle pas. Par contre, il vient à la consultation mais c'est elles qui font un peu le manager quoi.*

D'un autre côté, cela les expose également à une charge mentale plus importante. Les difficultés d'approvisionnement en eau, en électricité et les problèmes de ramassage d'ordures rendent par exemple leur combat contre la saleté plus ardu. Or, celui-ci est fondamental puisqu'il leur permet de mettre à distance de nombreuses stigmatisations. De plus, la grande précarité a un impact direct sur la santé des habitants, qui sont plus enclins à développer certains problèmes de santé. Les femmes sont ainsi amenées à prendre soin de personnes qui sont fragilisées par leur environnement de vie précaire.

1.3. *S'intégrer dans la société : la « tâche » impossible ?*

Tous ces éléments ont des répercussions significatives sur l'intégration des femmes dans la société. D'une part, les jeunes filles ont tendance à plus rapidement se déscolariser, même lorsqu'elles ont un bon niveau scolaire, afin d'aider à la réalisation des tâches domestiques tout en se préparant à leurs futurs rôles de « bonnes mères » et de « bonnes épouses ».

Sociologue, Association Trajectoires (75) : *Il va y avoir des déscolarisations relativement tôt à cause d'un mariage et tout mais même, on voit qu'elles décrochent assez rapidement parce qu'elles doivent s'occuper des petits frères et des petites sœurs. Enfin, grosso modo, elles vont avoir une forme de pression familiale interne qui fait que dès, ouais je sais pas, 11-12 ans, enfin dès qu'elles arrivent au collège, l'école ne devient plus une priorité au sein de leur famille et voilà, même des filles qui ont un bon niveau on sent que c'est plus difficile de suivre l'école après.*

D'autre part, étant très investies dans le soin de leur foyer et de leur famille, elles ont moins de temps pour chercher du travail ou estiment qu'elles ne peuvent pas travailler car elles placent les tâches domestiques et le temps parental en priorité. Les femmes rencontrent donc plus de difficultés à s'insérer sur le marché de l'emploi en bidonville qu'en logement classique car ces contraintes et ces injonctions pèsent plus fortement sur elles.

2. *Un rapport au corps marqué par la prégnance du contrôle social et la précarité des conditions de vie*

2.1. *Renoncer à l'intimité et au confort en bidonville : le fardeau du corps féminin*

Nous avons tout d'abord mis en évidence que le rapport des femmes à leur corps est marqué par la prégnance du contrôle social et la précarité des conditions de vie en bidonville. En effet, la petitesse de l'espace privé et le manque d'installations soumettent davantage les femmes au voyeurisme qu'en logement classique. Elles n'ont en effet pas la possibilité de contrôler efficacement la venue des autres habitants dans leur foyer, puisqu'elles ne peuvent pas fermer leurs portes à clef. Leur habitat est ainsi moins "hermétique" à l'extérieur.

Monika, femme ayant vécu en bidonville et maintenant en logement :

D'exemple, quand vous voulez pour laver, c'est fermer bien bien la porte. C'est parler avec une autre femme pour rester la porte parce que pas venu un petit pour regarder. Parce que beaucoup garçons petits, quand d'exemple, je sais que toi c'est parti pour laver tête, pour laver, venu pour ça.

De plus, cette organisation de l'espace domestique et les contraintes qui l'accompagnent sont davantage subies par les femmes, puisqu'en tant que responsables du foyer, elles y passent la plupart de leur temps. Ces dernières rencontrent également des difficultés pour se protéger du regard des autres en période de règles, souvent considérées comme taboues. Alors que le manque de moyens les empêche d'acheter des protections hygiéniques, leur foyer ne leur offre pas non plus de réelle intimité. Ceci produit chez les femmes un sentiment d'inconfort au moment des règles.

2.2. *Devenir une bonne mère et une bonne épouse : des pressions renforcées par la promiscuité et le contrôle social en bidonville*

Par ailleurs, le rapport des femmes à leur corps est marqué par la force du contrôle social qui s'exerce en bidonville. Ce dernier est renforcé par le nombre de personnes à même d'émettre un jugement mais aussi par leur proximité et la nature des liens unissant les habitants entre eux. La cohabitation de ces derniers étant avant tout imposée et subie, elle peut être source de tensions. Ainsi, les femmes vivant en bidonville ne s'y sentent pas nécessairement en confiance, ce qui peut accroître leur peur du comportement et du jugement d'autrui. Par conséquent, dans ce contexte, les rappels à l'ordre effectifs ou anticipés transforment plus significativement leurs pratiques et leur rapport à leur corps.

Ce contrôle social s'articule autour de deux injonctions majeures : devenir une « bonne mère » et une « bonne épouse ». En bidonville, les femmes adoptent ainsi plus scrupuleusement des pratiques vestimentaires et des comportements qui correspondent à ces rôles.

Dialogue avec Monika :

Monika : D'exemple moi, pas porter les maillots comme ça pour regarde les personnes mon ventre. D'exemple c'est les pantalons comme ça.

Question : Les shorts ?

M : Oui, comme ça, non, parce que là-bas c'est trop beaucoup roumains. Les roumains c'est pas comme ça.

Q : Ils disent quoi les roumains ?

M : D'exemple porter comme ça c'est un autre monsieur, c'est beaucoup personnes, c'est parle que c'est une pute. Ça c'est pas bien.

Dans cet extrait, la figure de la « pute » est en opposition avec celle de la « bonne épouse ». Par ailleurs, l'injonction à être une « bonne mère » est également très présente et la pression associée à cette dernière se manifeste notamment par la peur de la stérilité. Plusieurs professionnel.le.s de santé rencontr.e.s dans le cadre de cette enquête nous ont expliqué que les femmes étaient demandeuses de tests de grossesse, et s'inquiétaient très jeunes de leur fertilité. De nombreuses grossesses précoces ont ainsi été recensées dans les bidonvilles français, notamment par Médecins du monde. Dans un contexte où le poids du contrôle social est renforcé, il est difficile de dissocier l'envie des femmes d'avoir un enfant de la pression qu'elles ressentent pour en avoir un. La marge de manœuvre dont elles disposent pour choisir de devenir mères, ou non, est d'autant plus faible qu'elles ont difficilement accès à la contraception.

Le rapport que les femmes entretiennent avec leur famille est également impacté par ces injonctions. Elles les encouragent au don de soi et les rendent plus enclines à se sacrifier pour les autres. Or, dans un contexte de grande précarité, prendre soin des autres est particulièrement prenant, puisque ces derniers sont vulnérabilisés par les conditions de vie. Les femmes déploient ainsi une énergie d'autant plus importante, au détriment parfois de leurs propres santé et bien-être.

2.3. Bidonville et insécurité : des corps de femmes surexposés aux violences sexistes et sexuelles

Pour finir, les femmes sont surexposées aux violences sexistes, sexuelles et conjugales en bidonville. Ceci résulte principalement de la cohabitation imposée et subie, qui caractérise les bidonvilles. Les femmes sont donc amenées à développer des stratégies d'évitement ou à user de la violence pour repousser certains hommes.

Dialogue avec Monika :

Monika : D'exemple c'est une personne comme c'est venu pour me draguer, non merci.

Question : Après c'est bon ?

M : C'est d'exemple vous voulez comme ça : viens, viens, viens ...

Q : S'ils insistent ?

M : Oui, s'ils insistent moi non c'est ouh taper. Moi c'est comme ça. Moi pas intéressée.

Q : Ok. Et ça t'est arrivé plusieurs fois de taper des hommes ?

M : Non parce que je sais comment faire, comment parler pour que c'est fini.

La violence manifestée peut être exacerbée par la consommation de drogues et d'alcool, qui semble assez répandue en bidonville.

D'après les professionnel.le.s interrogées au cours de cette enquête, les situations de violences conjugales seraient courantes en bidonville mais ne donneraient presque jamais lieu à une réelle prise en charge. Même lorsque les femmes les alertent (ou qu'iels remarquent ces violences), iels se retrouvent rapidement désœuvré.e.s et impuissant.e.s, leur pouvoir d'action étant limité en bidonville. Ainsi, tant que les femmes restent dans cet environnement, les situations de violences conjugales se répètent et sont banalisées. Aucune mesure significative n'est adoptée. En revanche, lorsque les femmes accèdent à un hébergement, le couple se voit plus fortement soumis au contrôle de la loi. Ainsi placés dans un cadre légal, ces gestes deviennent criminels et intolérables, ce qui déclenche une réponse institutionnelle plus forte.

Conclusion

Le bidonville, caractérisé par la précarité économique et matérielle, est un espace genré qui ne produit pas les mêmes effets sur les hommes et sur les femmes. D'une part, les spécificités des corps féminins et masculins, tout comme les représentations qui les accompagnent, impactent différemment leur quotidien et les exposent à des problématiques propres. D'autre part, le rôle de chacun, l'organisation des tâches, et l'attribution des responsabilités sont également régis par des logiques de genre. A ces différents rôles sont associés divers droits et devoirs ainsi que différentes opportunités, qui sont propres à chaque genre. La continuité de ce système de genres est notamment assurée par le contrôle social, qui s'exerce davantage en bidonville qu'en logement, du fait de la proximité imposée et subie des habitants. Pour les femmes, ce dernier s'articule autour de deux injonctions majeures : le fait d'être une « bonne mère » et une « bonne épouse ». Particulièrement prégnantes, ces injonctions modifient le rapport que les femmes entretiennent avec elles-mêmes et leur entourage. Les représentations qui en découlent sont d'autant plus fortes qu'elles participent à alimenter les préjugés genrés des professionnel.le.s qui interviennent auprès des femmes, dans les services publics comme dans les associations.

Précisons en ouverture que si ces injonctions et les différents rôles qui sont attribués aux femmes en bidonville peuvent dans certains cas constituer un fardeau, les femmes peuvent également jouer de ces représentations pour en tirer profit notamment dans leurs relations aux institutions et services associatifs, pour bénéficier de davantage de sympathie et de traitements de faveur puisqu'elles sont à la fois perçues comme plus faibles, plus vulnérables et plus émotives. Dès lors, ce sont souvent les femmes, et en particulier les femmes mères, qui sont chargées de demander la mise à l'abri lors de l'expulsion d'un bidonville. Elles jouent à ces occasions un rôle décisif pour l'avenir de leur famille. Les femmes possèdent en effet un vrai levier pour faciliter l'accès au logement de leur famille (et au droit commun de manière générale). Cela contribue à modifier les rapports de pouvoir au sein de la sphère familiale et à donner une place centrale aux femmes. On peut donc parler d'empouvoirement.

Outre ces quelques situations où les femmes arrivent à tirer profit des inégalités de genre, il reste primordial que les politiques de résorption des bidonvilles tiennent mieux compte des effets de genre et de la manière dont ils s'articulent aux conditions de vie en bidonville, afin qu'elles répondent réellement aux besoins de ces populations et qu'elles ne contribuent pas à les fragiliser davantage.

Note n°2 – L’hébergement chez un tiers : quand l’asymétrie hébergeur/hébergé est doublée d’une asymétrie homme/femme

Sommaire détaillé

***Note n°2 – L’hébergement chez un tiers : quand l’asymétrie hébergeur/hébergé est doublée d’une asymétrie homme/femme* 23**

Introduction 24

1. Un usage contraint du logement et de ses espaces communs, renforcé par l’injonction à la pudeur faite aux femmes 25
2. Réduire le sentiment de dette, des contreparties genrées qui exposent les femmes à des violences sexuelles et sexistes..... 27

Cette note propose de repartir des enseignements apportés par l’étude sur l’hébergement chez un tiers (2020), pour les analyser à la lumière du genre. Sur la base d’entretiens réalisés pour la contribution au REML (Rapport sur l’Etat du Mal-Logement en France) 2023, nous proposons de revenir en particulier sur les conditions de vie au sein du logement d’un tiers, lorsque l’asymétrie hébergeur/hébergée (déjà étudiée) est doublée d’une asymétrie homme/femme qui renforce les conditions de mal-logement.

Cette note se base sur les entretiens réalisés auprès de femmes sans logement personnel, et sur un focus groupe avec six femmes, organisé au sein du Local des Femmes⁸ à Grenoble.

⁸ Accueil de jour dédié aux femmes.

Introduction

L'hébergement chez un tiers se caractérise par une relation sociale asymétrique entre l'hébergeur et l'hébergé, « fondamentalement hiérarchisée » puisque la personne accueillie dépend de l'hospitalité de l'hébergeur⁹. Cette asymétrie alimente un sentiment de gêne pour l'accueilli.e qui impacte ses conditions de vie au sein et en dehors du logement. L'étude réalisée en 2020 analysait ce sentiment et ses conséquences au regard de la nature de la relation qui lie l'hébergé.e et l'hébergeur, sans tenir compte du genre des deux parties. Pourtant, lorsqu'il est pris en compte, le genre met en lumière les difficultés particulières auxquelles sont confrontées les femmes hébergées chez un tiers, *a fortiori* lorsque l'hébergeur est un homme.

A partir des entretiens réalisés dans le cadre de la contribution au REML 2023, on identifie deux dynamiques de genre à l'origine de ces difficultés spécifiques¹⁰. La première concerne les injonctions de genre qui pèsent sur les femmes, en particulier l'injonction à la pudeur qui conduit certaines d'entre elles à limiter leur présence dans le logement et leurs usages des espaces communs. La seconde dynamique concerne les représentations stéréotypées/sexistes qui différencient les contreparties demandées (voire imposées) par l'hébergeur selon le genre, et qui exposent les femmes à des situations de violences et d'exploitation.

⁹ Anne Gotman, *Le sens de l'hospitalité*, 2001

¹⁰ Non exhaustif

1. Un usage contraint du logement et de ses espaces communs, renforcé par l'injonction à la pudeur faite aux femmes

L'injonction à la pudeur renvoie aux règles intériorisées par les femmes (parfois rappelées par des personnes extérieures) qui cadrent l'image qu'elles doivent donner de leur corps. S'il est généralement entendu qu'elle pèse surtout sur les femmes dans l'espace extérieur, dans le cas des femmes hébergées chez un tiers, c'est finalement au sein du logement que cette injonction semble être la plus forte. Parce que le logement est la sphère privée dans laquelle s'exprime l'intimité de ses occupants, il est attendu que la femme accueillie redouble d'efforts pour s'assurer que ce qui relève de son intimité ne soit pas révélé à son hôte.

Certaines femmes ayant été hébergées chez des hommes expliquent ainsi passer le moins de temps possible dans le logement, afin de limiter leurs contacts avec l'hébergeur. Ces stratégies semblent d'autant plus importantes lorsque la femme accueillie ne dispose pas d'une chambre personnelle au sein du logement. Ces stratégies témoignent du paradoxe particulier auquel ces femmes sont confrontées : alors que l'hébergement chez un tiers est mobilisé comme une solution de mise à l'abri en vue de s'extraire de la rue, et notamment se soustraire aux regards auxquels les femmes sans domicile sont exposées, on constate que l'espace extérieur redevient finalement une solution la journée, pour se libérer des contraintes qui pèsent sur elles au sein du logement, quand la situation d'hébergement implique une cohabitation avec un hébergeur masculin et « étranger ».

La famille H. se compose d'un couple âgé d'une soixantaine d'année, et de trois enfants majeurs. Sans domicile depuis leur arrivée en France, ils alternent entre différentes solutions d'hébergement chez un tiers. Au moment de l'entretien réalisé en octobre 2020 avec Monsieur et Madame H., la famille est hébergée dans le salon d'un compatriote depuis 6 mois. Après une question sur leurs conditions de vie au sein de ce logement, Madame H. quitte la salle d'entretien en pleurs. Son mari explique sa réaction en précisant en quoi leur situation d'hébergement est particulièrement difficile à vivre pour sa femme :

Ça veut dire que ma femme par exemple, passe toute la journée en dehors de la maison pour qu'on fait pas de contact. (Q : Avec le monsieur qui vous héberge ?) Bien sûr. C'est sa maison, sans la – Comment j'explique ça. (Silence). Ma femme elle porte le voile, normalement elle a pas le droit de rester avec un étranger dans le logement. Mais puisque j'ai pas de solution je suis obligé. Par exemple, ma femme elle veut faire une douche. Comment on va faire une douche ? La douche c'est presque à côté du salon. (Q : Et vous faites comment alors ?) Quand il sort, elle prend sa douche.

L'injonction à la pudeur et l'absence d'intimité au sein du logement conduisent Madame H. à passer la majeure partie de la journée à l'extérieur du logement et à limiter ses usages des espaces communs, notamment de la salle de bain. L'émotion ressentie durant l'entretien transcrit par ailleurs les difficultés qu'éprouvent Madame H. pour faire face à la tension qui se noue entre l'injonction à la pudeur qu'elle a intériorisée et les moyens dont elle dispose pour y répondre.

2. Réduire le sentiment de dette, des contreparties genrées qui exposent les femmes à des violences sexuelles et sexistes

Au regard de la relation asymétrique inhérente aux situations d'hébergement chez un tiers, les personnes hébergées sont redevables d'une dette vis-à-vis de leur hôte. Pour s'en acquitter, elles peuvent « payer des bières et des clopes », « remplir le frigo », voire participer au paiement du loyer si leurs ressources économiques le permettent. En revanche, lorsque la personne hébergée ne peut pas mobiliser d'argent pour réduire sa dette, les contreparties prennent la forme de services à rendre. Cependant, la valeur de ces services est difficile à évaluer et à rapporter au coût de l'hébergement. Les différentes lectures du rapport coût/bénéfice que peuvent avoir l'hébergé et l'hébergeur donnent fréquemment lieu à des situations conflictuelles, si ce n'est des situations de violence ou d'exploitation. En s'intéressant aux situations de mal-logement vécues par les femmes, on constate que les services attendus de la part des personnes hébergées varient selon le genre. Sur la base des représentations stéréotypées de la figure féminine, les femmes hébergées sont davantage contraintes que les hommes à réaliser du travail domestique pour l'hôte (tâches ménagères, surveillance des enfants, cuisine) et/ou de se soumettre à des relations sexuelles. Dans certains cas, ces contreparties peuvent être exposées dès le début. Les femmes sans-domicile rencontrées expriment recevoir fréquemment des propositions d'hébergement contre relations sexuelles.

Amanda : *Mais souvent aussi y a des hommes aussi souvent qui venaient me voir : « Venez pour 10 euros, ou pour 50 euros, venez chez moi, venez dormir » [...] Tu te sens pas à l'aise, encore aujourd'hui, tu te sens pas à l'aise.*

Question : *ça vous arrivait souvent ?*

Toutes les femmes : *Ah oui !*

Amanda : *Tout le temps, moi tout le temps.*

Face à ces propositions, les femmes témoignent d'un sentiment de peur et de gêne. Certaines expriment aussi remettre en question l'estime d'elles-mêmes lorsqu'elles reçoivent ces propositions qui rappellent la précarité à laquelle elles sont confrontées.

Des fois j'ai envie de parler et tout, avec les mecs, ils disent : « Tu viens à la maison mais par contre... » Vous avez compris ce que je veux dire ? Et moi c'était pas le cas. Déjà j'étais malade, j'avais des soucis gravement. Et tu te poses la question de – tu es vraiment une clocharde, une cassos. Bon je l'ai pas fait. Mais le fait qu'ils te proposent ça, t'es dégoutée, dégoutée. Vraiment... T'es dégoutée...

(Madame A., sans-domicile et en partie hébergée chez sa sœur, suite à des violences conjugales)

Dans d'autres situations, ces contreparties apparaissent une fois les femmes hébergées. Dans ce contexte, refuser signifie devoir retourner à la rue.

Oui c'était pas gratuit, [il faut] aider, des fois tu tombes sur un homme qui est seul, qui veut abuser de toi, ça se passe mal il te fait sortir. Si tu veux dormir là-bas il faut accepter. Et si tu veux pas, tu dois sortir, ça crée des problèmes et il te fait sortir de sa maison.

(Tisha, sans logement durant 8 ans)

Selon le rapport que les femmes entretiennent à la rue, certaines se soumettent à ces contreparties pour avoir un abri. Les professionnelles du Local des femmes constatent que pour rendre ces situations plus acceptables aux yeux des autres – et peut être à leurs yeux aussi – les femmes présentent l'hébergeur comme leur « copain », ce qui peut participer à invisibiliser les violences auxquelles elles sont confrontées.

Travailleuse sociale 1 : « *Je suis partie de l'hébergement de ce gars parce qu'il voulait qu'on couche ensemble et moi je voulais pas* », enfin on entend plutôt ça (silence), j'ai jamais rencontré une femme qui m'a dit « je suis chez un gars et je paye »

Travailleuse sociale 2 : *Alors des fois ce « gars » il est présenté un peu comme le copain aussi. Dans les fois où c'est plus assumé, c'est « ah c'est mon copain du moment.*

Si les professionnels qui accompagnent les femmes privées de logement personnel ont conscience des violences auxquelles s'exposent les femmes hébergées chez un tiers, ils ont trop peu de solutions à leur proposer, faute de places d'hébergement disponibles.

A l'échelle nationale, qu'il soit question du mal-logement ou des droits des femmes, on constate que les violences sexistes et sexuelles subies par les femmes sans domicile restent un sujet marginal. On constate en particulier qu'elles n'ont pas fait l'objet de discussion à l'occasion de la loi de 2016 visant à lutter contre la prostitution : les échanges économico-sexuels imposés dans le cadre d'hébergement chez un tiers restent cantonnés à la sphère du privé. Compte tenu de leur ampleur et de leur origine – la pénurie des places d'hébergement – ces violences risquent pourtant de se poursuivre tant qu'elles ne seront pas traitées comme un problème public.

Note n°3 – Le logement, angle mort de la loi du 13 avril 2016 de lutte contre le système prostitutionnel

Sommaire détaillé

Note n°3 – Le logement, angle mort de la loi du 13 avril 2016 de lutte contre le système prostitutionnel.....	29
1. L’absence du logement dans la loi de 2016 : le résultat d’un traitement ambivalent, entre lutte contre la prostitution et lutte contre l’immigration.....	31
2. L’absence de logement : un obstacle à la sortie de la prostitution.....	33
3. L’absence de logement : un risque d’entrée en prostitution.....	36
3.1. La prostitution comme source de revenu : pallier la précarité induite par l’absence de droit au travail	36
3.2. L’hébergement chez un tiers en échange de relations sexuelles : une prostitution invisible.....	38
Conclusion.....	39
Annexes	40

L’Etat français a une position abolitionniste concernant la prostitution. Cela consiste à considérer les personnes – principalement des femmes – qui pratiquent cette activité comme des victimes, et les proxénètes ainsi que leurs clients comme coupables. Cette lecture de la prostitution a guidé l’élaboration de la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées en créant un « parcours de sortie de la prostitution » (PSP). Celui-ci a pour objectif « de permettre d’accéder à des alternatives à la prostitution¹¹ » en attribuant une autorisation provisoire de séjour (APS) de 6 mois (renouvelable 3 fois) avec autorisation de travail aux personnes étrangères attestant ne plus se prostituer. Cette loi constitue notamment une avancée pour les migrant.e.s en situation de prostitution qui, jusqu’alors, ne pouvaient espérer obtenir un droit au séjour qu’après avoir déposé plainte contre leur proxénète – y compris dans le cadre de la demande d’asile¹².

Cependant, de nombreux angles morts résident dans la manière dont cette loi est mise en œuvre, parmi lesquels figure l’accès au logement. D’une part, aucune place d’hébergement n’est prévue pour ces femmes à l’échelle nationale, et d’autre part, l’allocation « aide financière à l’insertion sociale » (AFIS) versée dans le cadre de ce parcours (d’un montant mensuel de 330 €) ne permet en aucun cas aux femmes d’accéder au logement, quand bien même la loi

¹¹ Décret 2018,

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033318834#:~:text=%C2%AB%20Le%20parcours%20de%20sortie%20de,'exc%C3%A8de%20vingt%2Dquatre%20mois.>

¹² P. De Montvalon, 2018. « Sous condition « d’émancipation active » : le droit d’asile des prostituées nigérianes victimes de traite des êtres humains ». Droit et Société.

de 2016 a été l'occasion d'ajouter les personnes inscrites dans un PSP parmi les publics prioritaires au logement fixés par le CCH (Code de la Construction et de l'Habitat).

Après avoir rappelé les ambiguïtés de cette loi, parmi lesquelles l'angle mort « logement » s'inscrit, cette note propose de penser l'absence de logement comme un obstacle à la sortie de la prostitution, en même temps qu'un risque d'y entrer.

Cette note se base sur cinq entretiens, réalisés avec : l'équipe de l'Amicale du Nid, une association agréée pour accompagner les femmes en sortie de prostitution ; l'équipe du Local des femmes, un accueil de jour dédié aux femmes ; et trois femmes inscrites dans un parcours de sortie de prostitution. Le parcours de ces dernières est restitué sous forme d'encadrés pour illustrer les différents éléments de la note (lisible aussi en annexe).

1. *L'absence du logement dans la loi de 2016 : le résultat d'un traitement ambivalent, entre lutte contre la prostitution et lutte contre l'immigration*

Si la position abolitionniste de l'Etat considère les femmes en situation de prostitution comme des victimes, cette perception se heurte dans les faits à « l'idée de conditionnalité dans la mise en œuvre de la solidarité sociale »¹³. Ainsi, pour bénéficier du statut de victime et des droits qui y sont associés, les personnes souhaitant quitter la prostitution à travers le PSP doivent démontrer qu'elles méritent d'être aidées. Cela implique de prouver l'arrêt de la prostitution en se soumettant au contrôle d'une association, mais également de fournir des preuves d'insertion socio-professionnelle. Ce deuxième attendu est d'autant plus fort que le PSP s'adresse en majorité à des femmes migrantes. La figure de la victime est alors entachée puisque doublée du stigmate de l'indésirable, si ce n'est de la « coupable », qui aurait accepté de partir de son pays en connaissance de cause¹⁴.

Au-delà de la lutte contre la prostitution, le PSP se conjugue donc aussi avec les enjeux de la politique migratoire française, parmi lesquels figurent une injonction à l'intégration et le souci d'une immigration contrôlée. Ainsi, si la loi de 2016 vise à aider les femmes victimes de la prostitution, elle veille aussi à ne pas créer « un appel d'air migratoire ». Lors des discussions à l'Assemblée nationale, Manuel Valls, alors ministre de l'Intérieur, soulignait à ce sujet qu'« il ne saurait suffire qu'un étranger se déclare victime d'un réseau de traite pour se voir remettre de plein droit un titre de séjour »¹⁵, affirmant ainsi le caractère conditionnel de l'aide apportée par le PSP.

Dans les faits, les femmes doivent donc fournir des efforts d'insertion pour accéder aux droits proposés par ce parcours, en même temps que ces derniers restent partiels pour limiter la possibilité d'un « appel d'air » et pouvoir s'assurer dans le temps de la bonne volonté des femmes qui s'y engagent, notamment au travers des commissions qui statuent tous les 6 mois sur le renouvellement ou non de ces droits. Dans ce contexte de méfiance et de contrôle, le logement reste un impensé, alors qu'il figure parmi les facteurs d'entrée et de sortie de la prostitution.

¹³ Bernheim 2012 cité par P. De Montvalon 2018. « Sous condition « d'émancipation active » : le droit d'asile des prostituées nigérianes victimes de traite des êtres humains ». *Droit et Société*.

¹⁴ P. De Montvalon, 2018. « Sous condition « d'émancipation active » : le droit d'asile des prostituées nigérianes victimes de traite des êtres humains ». *Droit et Société*.

¹⁵ Audition de Manuel Valls à l'Assemblée nationale citée dans A. Jacquemart et M. Jakšić (2018), « Droits des femmes ou femmes sans droits ? Le féminisme d'État face à la prostitution. », *Genre, sexualité & société*, 20 <https://journals.openedition.org/gss/5006>

Portrait de Faith* : Répondre aux injonctions du PSP, pour regagner de l'estime de soi

Faith est arrivée en France en 2016. Elle a vécu 3 ans à Paris, période durant laquelle elle s'est prostituée. Lorsque sa demande d'asile est refusée à la CNDA, en 2019, elle s'installe sur Grenoble pour faire une demande de réexamen. Celle-ci n'aboutira pas. Faith est alors orientée vers une association qui accompagne les femmes en sortie de prostitution. Après deux années de grande précarité, alternant entre des nuits d'hébergement *via* le 115, des nuits à la rue, ou d'autres chez des tiers, elle arrive à déposer un dossier pour entrer en PSP en décembre 2021, et obtient son premier récépissé en janvier 2022.

A travers son témoignage, Faith démontre qu'elle répond à toutes les attentes de ce parcours. En particulier, elle insiste sur l'importance de son investissement bénévole qui, au-delà de la condition qu'il constitue pour obtenir un titre de séjour, est aussi pour elle une source de fierté en lui permettant de se distinguer de ses activités passées en tant que prostituée :

*Pour une femme, vendre son corps, commencer à utiliser son corps pour faire de l'argent – ils [la commission qui étudie les demandes de PSP] préfèrent qu'elle aille faire du bénévolat. Parce qu'ils ne vont pas te donner de l'argent, mais tu vas faire quelque chose dont les gens vont dire « ah » - tu seras fière, de dire : « Je travaille dans cette association, je fais ça ». Les gens vont dire : « Wow, cette fille, ils ne lui donnent pas d'argent mais elle travaille quand même gratuitement ». A travers ça, ceux qui décident de te donner des papiers vont dire : « Cette femme peut travailler, être bénévole cela veut dire qu'elle sait travailler, malgré les difficultés [through hell] elle est capable de travailler » et ici ils accepteront de te donner un titre de séjour et vraiment ils verront ta motivation à travailler**.*

D'autre part, elle considère les différentes assistantes sociales qu'elle a eues, comme une ressource précieuse pour s'insérer en France et arriver à entrer dans le parcours de sortie de prostitution. Pour bénéficier de cette ressource, elle insiste longuement sur les liens de confiance qu'il convient de créer avec ces professionnelles. Pour y arriver, elle décrit des situations qui relèvent de ce que P. de Montvalon (2018) appelle « une exposition de soi répétée » et « un contrôle dans le temps de [ses] conduites ». Pour cela, elle informe régulièrement son assistante sociale de ses activités et de ses projets :

« D'abord, il n'y a rien de telle que la confiance (...) parce que quand [les assistantes sociales] n'ont pas confiance en toi, je ne suis pas sûre que ce soit possible [qu'elles t'aident], mais quand la confiance est là (...) elles sauront quel type de personne tu es, ce dont tu es capable, ce que tu ne peux pas faire (...) c'est important pour elles de te faire confiance, peu importe ce que tu fais, essaye de te confier à elles parce que ta travailleuse sociale est ta partenaire (...) elles se battent pour toi, donc c'est très important de faire confiance à ton assistante sociale, de leur dire : « Regardez ce que je fais, c'est ici que je vais, c'est à cette adresse ».

Pour alimenter cette relation de confiance, Faith s'attache à « donner des gages d'un changement de vie » (de Montvalon 2018) en envoyant régulièrement des photos à son assistante sociale des coiffures qu'elle réalise et des gâteaux qu'elle cuisine afin de démontrer la distance qu'elle entretient avec la prostitution, et la motivation dont elle fait preuve pour s'insérer *via* des activités qui peuvent être rémunérées. En se conformant à ces attentes, Faith maintient à distance le stigmate de la prostituée et tire de cela une forme de bonheur :

« [Aux assistantes sociales de l'association] je leur ai dit que je coiffe et qu'aussi je fais de la pâtisserie. Donc je leur ai prouvé que oui, je sais faire des choses, je sais faire de la pâtisserie. Des fois quand je pâtis, je leur envoie une photo du gâteau, elles disent : « Wow, tu pâtiasses très bien, tu cuisines très bien », et c'est bien, peu importe ce que tu fais dans la vie, dis aux gens que : « c'est ça que je fais pour vivre ». Je trouve que c'est ce qui te donne de la joie, c'est ce qui te rend heureuse.

Précisons que malgré tous ces efforts, ce stigmatisme lui est souvent rappelé dans le cadre de son parcours, puisque pour bénéficier des droits prévus par le PSP, Faith (comme toutes les autres femmes) doit régulièrement préciser qu'elle est dans un parcours de sortie de prostitution. Les femmes sont ainsi contraintes de révéler leur passé à de nombreux guichets pour accéder au droit commun – un passé que chacune s'attache par ailleurs à garder secret auprès de ses proches.

Pour qu'ils comprennent qu'ils ont droit, pour que le pôle emploi dise « ok on prend en compte l'inscription » – parce que même en ayant une autorisation de travail, pour eux 6 mois, l'autorisation provisoire de séjour, ça fonctionne pas, donc ils sont obligés de fournir la lettre du préfet où c'est marqué « vous venez d'être accepté en parcours de sortie de prostitution au titre de lutte contre la traite machin machin », pareil à la banque il a fallu la présenter, il faut la présenter de partout. (Travailleuse sociale de l'Amicale du Nid).

**Les prénoms ont été changés / ** Entretien traduit de l'Anglais au Français.*

2. L'absence de logement : un obstacle à la sortie de la prostitution

S'inscrire dans le cadre du PSP demande un engagement fort de la part des femmes : non seulement elles doivent cesser de se prostituer, et ainsi perdre leur unique source de revenus, et pour certaines, mettre à distance « la seule chose qu'elles connaissent¹⁶ », mais elles doivent de surcroît fournir un travail bénévole pour prouver qu'elles cherchent activement à s'insérer en France. L'ensemble de ces efforts doivent débiter avant le dépôt d'une demande de PSP, puisque les pièces justifiant de cet investissement sont à joindre au dossier. Pour aider les femmes à réaliser ce travail, qui s'étend souvent sur plusieurs mois si ce n'est une année, aucune compensation financière n'est prévue. La privation de domicile personnel n'est pas prise en compte non plus, alors même qu'elle concerne la majorité des femmes souhaitant s'engager en PSP. Durant cette période, les femmes restent donc tributaires du 115 et de l'hébergement chez un tiers, une précarité résidentielle qui complique fortement la démarche d'insertion dans laquelle elles doivent s'inscrire.

Après obtention de leur premier récépissé, lorsque leur demande de PSP a été acceptée, la question du logement et de l'hébergement demeure impensée. Aucune place d'hébergement spécifique n'est prévue à l'échelle nationale, si ce n'est le dispositif Ac.Sé qui propose 102 places d'hébergement destinées aux femmes victimes de la traite des êtres humains devant

¹⁶ Phrase prononcée par une assistante sociale de l'Amicale du Nid

changer de territoire pour être protégées¹⁷. Précisons néanmoins que les femmes victimes de prostitution peuvent accéder aux dispositifs d'hébergement réservés aux femmes victimes de violences familiales.

Les femmes sont par ailleurs en difficulté pour accéder au logement au regard de la précarité de leur autorisation provisoire de séjour d'une durée de 6 mois (renouvelable trois fois). Ainsi, bien qu'elles figurent parmi les publics prioritaires au logement social, dans les faits, elles peinent à y accéder, y compris lorsqu'elles travaillent. Or, si les femmes arrivent à trouver un emploi malgré le caractère temporaire de leur autorisation de séjour, il convient de souligner que l'absence de logement à laquelle elles restent soumises risque en retour de fragiliser leur insertion professionnelle et donc le renouvellement de leur APS (Autorisation Provisoire de Séjour). C'est le cas de Sunny qui a choisi d'arrêter de travailler pour pouvoir se reposer, épuisée par sa privation de logement personnel.

¹⁷ Données 2020. <https://www.acse-alc.org/images/Bilan%202021final.pdf>

Parcours de Sunny : l'insertion professionnelle à l'épreuve de la précarité résidentielle

Sunny a 27 ans. Elle habite en France depuis 2018. 5 mois après avoir déposé une demande d'asile, elle est hébergée par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration). En 2021, elle est déboutée et perd son hébergement. A cette période, elle est orientée vers une association de sortie de la prostitution. Après une année de travail où elle doit mettre en récit pour la première fois son passé, elle arrive à déposer une demande de PSP, qui sera acceptée en janvier 2022.

Depuis son expulsion de l'hébergement géré par l'OFII, soit depuis un an et demi, Sunny alterne entre des nuits au 115, chez des tiers, ou à la rue. Cette précarité résidentielle est éprouvante pour elle, en particulier depuis qu'elle travaille. Durant l'entretien, elle revient notamment sur les conditions de vie au sein de la Halte de Nuit, un accueil de nuit réservé aux femmes dans lequel des lits de camps sont mis à disposition :

*Je vais au 115 pour dormir tous les soirs, à Stalingrad, pour dormir tous les soirs mais ils me donnent pas d'endroit où rester [chaque jour il faut rappeler le 115 pour obtenir une place]. (...) Je travaille, donc si je rentre du travail ce n'est pas facile pour moi d'aller à Stalingrad, aussi ce n'est pas facile car les lits sont trop petits, je ne peux pas dormir, il y a beaucoup de bruit, beaucoup d'enfants qui pleurent aussi, à neuf [heures] tu ne peux pas dormir, à minuit tu ne peux pas dormir. Parce que je dois me réveiller tous les matins pour aller au travail, donc j'ai décidé de ne plus aller là-bas dormir, donc aujourd'hui je vais appeler mon ami.e, je vais aller dormir chez mon ami.e, demain j'irai dormir chez un.e autre ami.e, donc c'est très difficile pour moi, c'est pour ça que j'ai besoin d'une maison**.*

Si elle fait le choix de l'hébergement chez un tiers pour pouvoir mieux dormir, cette situation reste extrêmement précaire et inconfortable :

Parce que les personnes chez qui je vais, je ne les connais pas très bien, je ne les connais pas très bien, donc moi je me sens pas à l'aise, juste je leur demande [I beg], « s'il vous plaît, j'ai besoin d'un endroit où dormir, je n'ai pas d'endroit où dormir », donc ils peuvent me dire « ok, si tu veux tu peux dormir ici, vient dormir ici », mais ce n'est pas – tu ne dors pas dans de bonnes conditions, juste ils peuvent te mettre un petit lit dans la cuisine pour dormir, et le matin tu pars, donc je ne suis pas à l'aise.

Q : Et est-ce que tu peux utiliser la salle de bain pour prendre une douche, ou utiliser la cuisine ?

Ah non, je ne peux pas prendre de douche chez eux ! C'est juste pour reposer ma tête et le matin je pars (...) Je ne peux pas manger avec eux, c'est juste pour dormir là-bas, juste ça.

Elle explique dans la suite de l'entretien que depuis qu'elle travaille, il lui est arrivé de mobiliser son salaire pour dormir à l'hôtel les soirs où aucun.e ami.e ne pouvait l'accueillir. Cependant, cela ne lui apporte pas la stabilité dont elle a besoin. Il y a un mois, elle a finalement mis en pause son contrat de travail pour pouvoir se reposer et avoir le temps de trouver une solution d'hébergement plus stable, sans succès jusqu'alors.

Aujourd'hui je vais chercher [un hébergement], demain je vais chercher, ce n'est pas vraiment bien pour moi, (...) je me sens mal, tous les jours, parce que tu ne peux pas rester – disons ça fait un an et 6 mois maintenant, je ne dors même pas, je n'ai même pas de maison, donc ce n'est pas vraiment bien, parce que tu ne peux pas manger très bien, tu ne peux pas faire ce que tu aimes, donc ce n'est pas bien, ça me fait me sentir très mal, ça me rend malade, parce que quand tu dors mal, à chaque fois tu as des migraines, pour moi si je ne dors pas très bien, j'ai des migraines, donc j'ai des migraines tout le temps, tout le temps. (...) Ce sont des choses qui affectent mon travail maintenant. Alors j'ai décidé d'arrêter, j'ai décidé d'arrêter de travailler pour l'instant, depuis un mois maintenant, parce que je n'ai nulle part où dormir, ce n'est pas facile pour moi, aujourd'hui de dormir là, demain ailleurs. C'est vraiment pas facile pour moi (...). [Au travail] je ne leur ai pas dit que je voulais arrêter, je leur ai seulement dit que je voulais me reposer un mois, donc ils m'ont dit « pas de problème ». Donc je pense que la semaine prochaine je vais recommencer à travailler, la semaine prochaine

*** Entretien traduit de l'Anglais au Français.*

3. L'absence de logement : un risque d'entrée en prostitution

Si l'absence de logement peut constituer un obstacle à la sortie de prostitution, il convient de rappeler qu'elle constitue aussi, en premier lieu peut-être, un risque d'entrée dans la prostitution. Celle-ci peut prendre plusieurs formes.

3.1. La prostitution comme source de revenu : pallier la précarité induite par l'absence de droit au travail

Dans le cas de Tasha, décrit ci-dessous, il s'agit d'une prostitution contre ressources financières, qu'elle entreprend en réponse à la forte précarité économique et résidentielle à laquelle elle est confrontée depuis plusieurs années. La prostitution constitue ici un emploi, une source de revenus – elle en parle d'ailleurs en disant « mon métier » ou « ce métier » – dans un contexte où elle n'a pas le droit de travailler.

Portrait de Tasha : entrer dans la prostitution pour subvenir à ses besoins et accéder au logement

Tasha est venue en France en juin 2013. A son arrivée, elle a été hébergée par un compatriote qui l'accompagne à la préfecture pour déposer sa demande d'asile. Elle est ensuite accueillie en CADA. En 2014 elle est déboutée de l'OFPRA, puis en 2015 de la CNDA sans avoir pu être reçue pour une audition. Elle perd alors son hébergement et se tourne vers d'autres compatriotes pour être hébergée, avant de se mettre en couple. A cette époque, elle vit deux ans chez son conjoint. Mais le couple se sépare en 2017 et Tasha se tourne à nouveau vers des compatriotes pour être hébergée chez des tiers. C'est à ce moment-là qu'elle commence à exercer la prostitution, par le biais d'une femme avec qui elle était hébergée en CADA. Sans droit au séjour (malgré une demande de réexamen de sa demande d'asile puis une demande de titre de séjour pour étranger malade), il s'agit de la seule solution qu'elle identifie pour subvenir à ses besoins, et à ceux de ses enfants restés dans son pays d'origine.

C'est elle qui m'a conseillé quand elle a vu que je souffrais trop. Quand elle était là-bas, on était dans le foyer en même temps donc on a sympathisé, donc des fois elle montait à mon étage, on causait, on parlait. Mais je la voyais sortir à chaque fois, mais je ne savais pas quoi, je ne savais pas dans quoi elle tramait quoi, donc c'est après quand on est sorties du foyer, je l'ai appelée une fois donc elle m'a expliqué ça, « au lieu de rester comme ça, moi c'est ça que je fais, je gagne de l'argent dans ça ». Donc c'est comme ça que je suis rentrée dans ça. (...)

Q : Donc la prostitution vous avez commencé quand vous êtes partie de chez votre conjoint et que vous n'aviez pas de solution pour dormir, pas d'argent ?

T. : Pas d'argent surtout, parce que j'ai deux gosses au pays, c'est moi qui paye leur nourriture, leur – pour aller à l'école tout, tout. Ils sont avec ma grand-mère – ma mère est décédée, mon père aussi, donc je les ai confiés à ma grand-mère avant de venir ici. Donc c'est moi qui m'occupe d'eux, quand ils sont malades, quand ils sont – tout, tout.

Lorsque Tasha a commencé à avoir un revenu, elle a pu se payer des nuits d'hôtel de temps en temps pour s'extraire de l'hébergement chez un tiers et des contraintes auxquelles elle faisait face depuis plus de 4 ans. Elle s'autorisait au maximum 3 nuits à l'hôtel, afin ne pas « gaspiller » l'argent qu'elle souhaitait en priorité envoyer à ses enfants.

Quand j'ai commencé ce métier je faisais beaucoup ça [aller à l'hôtel] (...) je faisais ça, je prenais deux jours, trois jours dans un hôtel, c'est pas trop cher, tu tombes sur 40 euros pour une nuit, donc si je prends trois jours, je peux dormir, dans mon sac j'ai mes affaires là-bas, je sors je fais ce que je veux, le soir je reviens.

- Q : le nombre de jours ça dépend de quoi, de combien d'argent vous avez ?

Oui oui, combien d'argent que j'ai, si j'ai pas envie de dormir chez les autres, ou si j'ai pas eu où dormir je prends un hôtel. (...)

- Q : donc l'hôtel c'est surtout si vous avez pas de solutions ?

Oui, comme je vous ai expliqué là, il faut – Je vais pas gaspiller comme ça bêtement, parce que j'envoie de l'argent chaque fois à la maison.

C'est au printemps 2022 qu'elle se tourne vers une association pour arrêter la prostitution. On lui explique alors qu'il n'y a que deux commissions par an qui statuent sur l'entrée en PSP, une en juin et une en décembre. Or, des personnes arrivées avant elle sont prioritaires pour celle de juin. Elle doit donc attendre 6 mois. Grâce aux rencontres qu'elle fait dans cette association, elle arrive cependant à trouver une colocation en sous-location. Elle paye 150 euros par mois, qu'elle finance grâce aux économies issues de son activité passée. Aujourd'hui Tasha ne se prostitue plus, mais elle a gardé une relation amicale avec l'un de ses anciens clients qui l'aide ponctuellement notamment pour payer ses courses. Elle ne sait pas combien de temps elle sera en mesure de payer son loyer sans travailler, mais elle n'y pense pas pour l'instant. Elle a retrouvé une forme d'apaisement, pour la première fois depuis longtemps.

3.2. L'hébergement chez un tiers en échange de relations sexuelles : une prostitution invisible

Outre la prostitution comme source de revenus les femmes privées de logement personnel sont aussi exposées à la prostitution contre service, dans le but d'être hébergée chez un tiers. Les travailleuses sociales de l'accueil de jour « le Local des femmes » à Grenoble estiment que cela est susceptible de concerner de nombreuses femmes, mais qu'il s'agit d'un sujet extrêmement tabou. Les personnes accueillies parlent en effet très peu de relations sexuelles ou de prostitution, mais sous-entendent cette réalité en précisant que « rien n'est gratuit », ou en expliquant *a posteriori* qu'elles sont parties de leur hébergement parce qu'elles refusaient d'avoir des relations sexuelles.

Elles ne parlent pas de prostitution, enfin rarement mettent ces mots-là (...) Elles vont dire que « y a rien qui est gratuit ». Voilà c'est, ça va plutôt être expliqué comme ça. « J'ai pas de sous et c'est le seul moyen que j'ai, y a rien qui est gratuit ».

D'autres femmes peuvent aussi présenter leur hôte comme leur copain, pour amoindrir le stigmate de la prostituée.

Des fois ce « gars » [qui héberge] il est représenté un peu comme le copain aussi. Dans les fois où c'est plus assumé, c'est « ah c'est mon copain du moment. »

Cette forme plus détournée de prostitution est difficile à traiter pour les professionnels. D'abord, parce qu'une orientation vers les associations spécialisées dans la prostitution nécessite de sortir de cette « zone grise » en nommant ces échanges economico-sexuels « prostitution ». « C'est difficile de faire ces orientations je trouve si on n'a pas mis les mots dessus (...) et de mettre le mot dessus ça, ça peut être un peu violent »¹⁸. Les professionnels de

¹⁸ Par ailleurs, il n'est pas certain que le PSP s'adresse aux femmes concernées par cette forme détournée de prostitution.

cet accueil de jour expliquent aussi limiter ces orientations compte tenu du manque de moyens auquel leurs partenaires sont confrontés :

Parce qu'on sait que ces partenaires là ils sont – enfin si on pense à l'Amicale du nid ou à l'Appart – ils sont aussi en flux tendu et qu'ils n'ont plus de disponibilités pour recevoir, pour accompagner, donc finalement on n'oriente pas dès que y a des soupçons ou des risques de prostitution

Enfin, le « Local des femmes » rappelle que la solution la plus adaptée qu'il conviendrait d'apporter aux femmes contraintes d'échanger des relations sexuelles contre un abri réside dans l'offre d'hébergement. Or, le contexte actuel ne le permet pas :

Bah en fait c'est pas facile d'avoir des solutions là-dessus quand y a pas de solutions autres. Si on savait qu'on pouvait dire « ah tu sais il existe le 115, tu appelles et tu as une place » (Rire) Notre réponse elle pourrait être bien différente là-dessus, la réalité elle est que des solutions, finalement, on n'en a pas, alors...

Conclusion

Alors que le logement constitue un obstacle à la sortie de prostitution, en même temps qu'un risque d'entrée dans la prostitution, il demeure un angle mort de la loi de 2016 instituant le PSP. Les femmes qui souhaitent entreprendre ce parcours sont donc confrontées à de nombreuses contraintes, devant renoncer à leur unique source de revenus, sans logement, tout en démontrant leur volonté d'insertion en France. Au regard de cette équation impossible, très peu de femmes ont eu accès au PSP depuis sa mise en œuvre : alors que l'Office central pour la répression de la traite des êtres humains estime que 30 000 personnes pourraient en bénéficier¹⁹, entre 2017 et 2020 seuls 395 dossiers ont été acceptés à l'échelle nationale²⁰. En conséquence, le budget alloué au financement de l'AFIS a été à plusieurs reprises revu à la baisse, passant « de 3,8 millions en 2017 à 2,4 millions en 2018 »²¹, diminuant un peu plus encore l'aide qui est proposée à ces femmes.

¹⁹ <https://www.liberation.fr/france/2019/04/25/prostitution-un-parcours-de-sortie-sans-issue-1723375/>

²⁰ <https://www.senat.fr/questions/base/2021/qSEQ210422366.html>

²¹ <https://www.radiofrance.fr/franceinter/que-prevoit-le-dispositif-de-sortie-de-la-prostitution-dont-le-budget-va-etre-rabote-6258498>

Annexes

Portrait de Faith : Répondre aux injonctions du PSP, pour regagner de l'estime de soi

Faith est arrivée en France en 2016. Elle a vécu 3 ans à Paris, période durant laquelle elle s'est prostituée. Lorsque sa demande d'asile est refusée à la CNDA, en 2019, elle s'installe sur Grenoble pour faire une demande de réexamen. Celle-ci n'aboutira pas. Faith est alors orientée vers une association qui accompagne les femmes en sortie de prostitution. Après deux années de grande précarité, alternant entre des nuits d'hébergement *via* le 115, des nuits à la rue, ou d'autres chez des tiers, elle arrive à déposer un dossier pour entrer en PSP en décembre 2021, et obtient son premier récépissé en janvier 2022.

A travers son témoignage, Faith démontre qu'elle répond à toutes les attentes de ce parcours. En particulier, elle insiste sur l'importance de son investissement bénévole qui, au-delà de la condition qu'il constitue pour obtenir un titre de séjour, est aussi pour elle une source de fierté en lui permettant de se distinguer de ses activités passées en tant que prostituée :

Pour une femme, vendre son corps, commencer à utiliser son corps pour faire de l'argent – ils [la commission qui étudie les demandes de PSP] préfèrent qu'elle aille faire du bénévolat. Parce qu'ils ne vont pas te donner de l'argent, mais tu vas faire quelque chose dont les gens vont dire « ah » – tu seras fière, de dire « je travaille dans cette association, je fais ça ». Les gens vont dire « Wow, cette fille, ils ne lui donnent pas d'argent mais elle travaille quand même gratuitement ». A travers ça, ceux qui décident de te donner des papiers vont dire « cette femme peut travailler, être bénévole cela veut dire qu'elle sait travailler, malgré les difficultés [through hell] elle est capable de travailler » et ici ils accepteront de te donner un titre de séjour et vraiment ils verront ta motivation à travailler¹.

D'autre part, elle considère les différentes assistantes sociales qu'elle a eues, comme une ressource précieuse pour s'insérer en France et arriver à entrer dans le parcours de sortie de prostitution. Pour bénéficier de cette ressource, elle insiste longuement sur les liens de confiance qu'il convient de créer avec ces professionnel.les. Pour y arriver, elle décrit des situations qui relèvent de ce que P. de Montvalon (2018) appelle « une exposition de soi répétée » et « un contrôle dans le temps de [ses] conduites ». Pour cela, elle informe régulièrement son assistante sociale de ses activités et de ses projets :

« D'abord, il n'y a rien de tel que la confiance (...) parce que quand [les assistantes sociales] n'ont pas confiance en toi, je ne suis pas sûre que ce soit possible [qu'elles t'aident], mais quand la confiance est là (...) elles sauront quel type de personne tu es, ce dont tu es capable, ce que tu ne peux pas faire (...) c'est important pour elles de te faire confiance, peu importe ce que tu fais, essaye de te confier à elles parce que ta travailleuse sociale est ta partenaire (...) elles se battront pour toi, donc c'est très important de faire confiance à ton assistante sociale, de leur dire « Regardez ce que je fais, c'est ici que je vais, c'est à cette adresse. »

Pour alimenter cette relation de confiance, Faith s'attache à « donner des gages d'un changement de vie » (P. de Montvalon 2018) en envoyant régulièrement des photos à son assistante sociale des coiffures qu'elle réalise et des gâteaux qu'elle cuisine afin de démontrer la distance qu'elle entretient avec la prostitution, et la motivation dont elle fait preuve pour s'insérer *via* des activités qui peuvent être rémunérées. En se conformant à ces attentes, Faith maintient à distance le stigmate de la prostituée et tire de cela une forme de bonheur :

« [Aux assistantes sociales de l'association] je leur ai dit que je coiffe et qu'aussi je fais de la pâtisserie. Donc, je leur ai prouvé que oui, je sais faire des choses, je sais faire de la pâtisserie. Des fois quand je pâtis, je leur envoie une photo du gâteau, elles disent « wow, tu pâtiesses très bien, tu cuisines très bien », et c'est bien, peu importe ce que tu fais dans la vie, dit aux gens que « c'est ça que je fais pour vivre ». Je trouve que c'est ce qui te donne de la joie, c'est ce qui te rend heureuse.

Précisons que malgré tous ces efforts, ce stigmate lui est souvent rappelé dans le cadre de son parcours, puisque pour bénéficier des droits prévus par le PSP, Faith ainsi que les autres femmes doivent régulièrement préciser qu'elles sont dans un parcours de sortie de prostitution. Elles sont ainsi contraintes de révéler leur passé à de nombreux guichets pour accéder au droit commun – un passé que chacune s'attache par ailleurs à garder secret auprès de ses proches.

Pour qu'ils comprennent qu'ils ont droit, pour que le pôle emploi dise « ok on prend en compte l'inscription » – parce que même en ayant une autorisation de travail, pour eux 6 mois, l'autorisation provisoire de séjour, ça fonctionne pas, donc ils sont obligés de fournir la lettre du préfet où c'est marqué « vous venez d'être accepté en parcours de sortie de prostitution au titre de lutte contre la traite machin machin », pareil à la banque il a fallu la présenter, il faut la présenter de partout. (Travailleuse sociale de l'Amicale du Nid).

Parcours de Sunny : l'insertion professionnelle à l'épreuve de la précarité résidentielle

Sunny a 27 ans. Elle habite en France depuis 2018. 5 mois après avoir déposé une demande d'asile, elle est hébergée par l'OFII. En 2021, elle est déboutée et perd son hébergement. A cette période, elle est orientée vers une association de sortie de la prostitution. Après une année de travail où elle doit mettre en récit pour la première fois son passé, elle arrive à déposer une demande de PSP, qui sera acceptée en janvier 2022.

Depuis son expulsion de l'hébergement géré par l'OFII, soit depuis un an et demi, Sunny alterne entre des nuits au 115, chez des tiers, ou à la rue. Cette précarité résidentielle est éprouvante pour elle, en particulier depuis qu'elle travaille. Durant l'entretien, elle revient notamment sur les conditions de vie au sein de la Halte de Nuit, un accueil de nuit réservé aux femmes dans lequel des lits de camps sont mis à disposition :

Ils m'ont déboutée à la CNDA, donc ils m'ont dit de partir de l'hébergement, donc après j'ai appelé le 115 (...) je vais au 115 pour dormir tous les soirs, à Stalingrad, pour dormir

tous les soirs mais ils me donnent pas d'endroit où rester [chaque jour il faut rappeler le 115 pour obtenir une place]. (...) Je travaille, dont si je rentre du travail ce n'est pas facile pour moi d'aller à Stalingrad, aussi ce n'est pas facile car les lits sont trop petits, je ne peux pas dormir, il y a beaucoup de bruit, beaucoup d'enfants qui pleurent aussi, à neuf [heures] tu ne peux pas dormir, à minuit tu ne peux pas dormir. Parce que je dois me réveiller tous les matins pour aller au travail, donc j'ai décidé de ne plus aller là-bas dormir, donc aujourd'hui je vais appeler mon ami.e, je vais aller dormir chez mon ami.e, demain j'irai dormir chez un.e autre ami.e, donc c'est très difficile pour moi, c'est pour ça que j'ai besoin d'une maison.

Si elle fait le choix de l'hébergement chez un tiers pour pouvoir mieux dormir, cette situation reste extrêmement précaire et inconfortable :

Parce que les personnes chez qui je vais, je ne les connais pas très bien, je ne les connais pas très bien, donc moi je me sens pas à l'aise, juste je leur demande [I beg], « s'il vous plaît, j'ai besoin d'un endroit où dormir, je n'ai pas d'endroit où dormir », donc ils peuvent me dire « ok, si tu veux tu peux dormir ici, vient dormir ici », mais ce n'est pas – tu ne dors pas dans de bonnes conditions, juste ils peuvent te mettre un petit lit dans la cuisine pour dormir, et le matin tu pars, donc je ne suis pas à l'aise.

Q : Et est-ce que tu peux utiliser la salle de bain pour prendre une douche, ou utiliser la cuisine ?

Ah non, je ne peux pas prendre de douche chez eux ! C'est juste pour reposer ma tête et le matin je pars (...) Je ne peux pas manger avec eux, c'est juste pour dormir là-bas, juste ça.

Elle explique dans la suite de l'entretien que depuis qu'elle travaille, il lui est arrivé de mobiliser son salaire pour dormir à l'hôtel les soirs où aucun.e ami.e ne pouvait l'accueillir. Cependant, cela ne lui apporte pas la stabilité dont elle a besoin. Il y a un mois, elle a finalement mis en pause son contrat de travail pour pouvoir se reposer et avoir le temps de trouver une solution d'hébergement plus stable, sans succès jusqu'alors.

Aujourd'hui je vais chercher [un hébergement], demain je vais chercher, ce n'est pas vraiment bien pour moi, (...) je me sens mal, tous les jours, parce que tu ne peux pas rester – disons ça fait un an et 6 mois maintenant, je ne dors même pas, je n'ai même pas de maison, donc ce n'est pas vraiment bien, parce que tu ne peux pas manger très bien, tu ne peux pas faire ce que tu aimes, donc ce n'est pas bien, ça me fait me sentir très mal, ça me rend malade, parce que quand tu dors mal, à chaque fois tu as des migraines, pour moi si je ne dors pas très bien, j'ai des migraines, donc j'ai des migraines tout le temps, tout le temps. (...) Ce sont des choses qui affectent mon travail maintenant. Alors j'ai décidé d'arrêter, j'ai décidé d'arrêter de travailler pour l'instant, depuis un mois maintenant, parce que je n'ai nulle part où dormir, ce n'est pas facile pour moi, aujourd'hui de dormir là, demain ailleurs. C'est vraiment pas facile pour moi, c'est pour ça que j'ai décidé de trouver un endroit où aller, où rester (...). [Au travail] je ne leur ai pas dit que je voulais arrêter, je leur ai seulement dit que je voulais me reposer

un mois, donc ils m'ont dit « pas de problème ». Donc je pense que la semaine prochaine je vais recommencer à travailler, la semaine prochaine.

Portrait de Tasha : entrer dans la prostitution pour subvenir à ses besoins et accéder au logement

Tasha est venue en France en juin 2013. A son arrivée, elle a été hébergée par un compatriote qui l'accompagne à la préfecture pour déposer sa demande d'asile. Elle est ensuite accueillie en CADA. En 2014 elle est déboutée de l'OFPRA, puis en 2015 de la CNDA sans avoir pu être reçue pour une audition. Elle perd alors son hébergement et se tourne vers d'autres compatriotes pour être hébergée, avant de se mettre en couple. A cette époque, elle vit deux ans chez son conjoint. Mais le couple se sépare en 2017 et Tasha se tourne à nouveau vers des compatriotes pour être hébergée chez des tiers. C'est à ce moment-là qu'elle commence à exercer la prostitution, par le biais d'une femme avec qui elle était hébergée en CADA. Sans droit au séjour (malgré une demande de réexamen de sa demande d'asile puis une demande de titre de séjour pour étranger malade), il s'agit de la seule solution qu'elle identifie pour subvenir à ses besoins, et à ceux de ses enfants restés dans son pays d'origine.

C'est elle qui m'a conseillée quand elle a vu que je souffrais trop. Quand elle était là-bas, on était dans le foyer en même temps donc on a sympathisé, donc des fois elle montait à mon étage, on causait, on parlait. Mais je la voyais sortir à chaque fois, mais je ne savais pas quoi, je ne savais pas dans quoi elle tramait quoi, donc c'est après quand on est sorties du foyer, je l'ai appelée une fois donc elle m'a expliqué ça, « au lieu de rester comme ça, moi c'est ça que je fais, je gagne de l'argent dans ça ». Donc c'est comme ça que je suis rentrée dans ça. (...)

Q : Donc la prostitution, vous avez commencé quand vous êtes partie de chez votre conjoint et que vous n'aviez pas de solution pour dormir, pas d'argent ?

T. : Pas d'argent surtout, parce que j'ai deux gosses au pays, c'est moi qui paye leur nourriture, leur – pour aller à l'école tout, tout. Ils sont avec ma grand-mère – ma mère est décédée, mon père aussi, donc je les ai confiés à ma grand-mère avant de venir ici. Donc c'est moi qui m'occupe d'eux, quand ils sont malades, quand ils sont – tout, tout.

Lorsque Tasha a commencé à avoir un revenu, elle a pu se payer des nuits d'hôtel de temps en temps pour s'extraire de l'hébergement chez un tiers et des contraintes auxquelles elle faisait face depuis plus de 4 ans. Elle s'autorisait au maximum trois nuits à l'hôtel, afin ne pas « gaspiller » l'argent qu'elle souhaitait en priorité envoyer à ses enfants.

Quand j'ai commencé ce métier je faisais beaucoup ça [aller à l'hôtel] (...) je faisais ça, je prenais deux jours, trois jours dans un hôtel, c'est pas trop cher, tu tombes sur 40 euros pour une nuit, donc si je prends trois jours, je peux dormir, dans mon sac j'ai mes affaires là-bas, je sors je fais ce que je veux, le soir je reviens.

Q : Le nombre de jours, ça dépend de quoi, de combien d'argent vous avez ?

Oui oui, combien d'argent que j'ai, si j'ai pas envie de dormir chez les autres, ou si j'ai pas eu où dormir je prends un hôtel. (...)

Q : Donc l'hôtel, c'est surtout si vous avez pas de solutions ?

T. : Oui, comme je vous ai expliqué là, il faut – Je vais pas gaspiller comme ça bêtement, parce que j'envoie de l'argent chaque fois à la maison.

C'est au printemps 2022 qu'elle se tourne vers une association pour arrêter la prostitution. On lui explique alors qu'il n'y a que deux commissions par an qui statuent sur l'entrée en PSP, une en juin et une en décembre. Or, des personnes arrivées avant elle sont prioritaires pour celle de juin. Elle doit donc attendre 6 mois. Grâce aux rencontres qu'elle fait dans cette association, elle arrive cependant à trouver une colocation en sous-location. Elle paye 150 euros par mois, qu'elle finance grâce aux économies issues de son activité passée. Aujourd'hui Tasha ne se prostitue plus, mais elle a gardé une relation amicale avec l'un de ses anciens clients qui l'aide ponctuellement notamment pour payer ses courses. Elle ne sait pas combien de temps elle sera en mesure de payer son loyer sans travailler, mais elle n'y pense pas pour l'instant. Elle a retrouvé une forme d'apaisement, pour la première fois depuis longtemps.

Note n°4 – Les femmes sans domicile : quand le genre aggrave les conditions de vie à la rue

Sommaire détaillé

Note n°4 – Les femmes sans domicile : quand le genre aggrave les conditions de vie à la rue	45
1. Les impacts du genre sur les conditions de vie à la rue : une question de sécurité.....	45
2. Les impacts de l’absence de domicile sur la capacité des femmes à performer les rôles de genre qui leurs sont assignés.....	47
3. Un quotidien épuisant.....	49
Conclusion :	51

Cette note propose un éclairage sur la manière dont le genre impacte le quotidien des femmes sans domicile, et sur la manière dont ces conditions de vie impactent en retour la capacité des femmes à répondre aux rôles sociaux qui leurs sont attribués en raison de leur sexe, en particulier celui d’être une bonne mère.

Cette note s’appuie sur un entretien réalisé avec l’équipe de travailleuses sociales du Local des Femmes, un accueil de jour non-mixte à Grenoble, et sur un entretien collectif réalisée auprès de six femmes fréquentant ce lieu. Agées de 22 à 42 ans, toutes ont eu une expérience prolongée de sans-abrisme. L’une d’entre elle habite aujourd’hui un logement insalubre, deux sont hébergées chez des tiers, et deux vivent toujours à la rue.

1. Les impacts du genre sur les conditions de vie à la rue : une question de sécurité

Le premier sujet abordé par les femmes durant l’entretien collectif portait sur le quotidien d’une vie à la rue et les dangers qu’il implique. Toutes témoignent d’un important sentiment d’insécurité lors de leurs nuits passées dans la rue, alimenté par le harcèlement sexuel qu’elles subissent quasi-quotidiennement de la part d’hommes venant à leur rencontre. Certains leurs proposent un hébergement et/ou « 10 euros » ou « 50 euros » en échange d’une relation sexuelle, quand ils ne les agressent pas directement.

Des propositions d’hommes pour des trucs là, mais même pour ça c’était pas des propositions, ils cherchaient à me prendre de force, c’était pas des propositions. (...) Une fois y a 3 hommes là ils ont failli me violer. J’étais avec les deux petites [3 ans et 5 ans]. C’est trop dur, vivre ça, c’est très difficile.

(Elodie, en France et à la rue depuis 2 mois, 5 enfants).

Les femmes à la rue disposent de très peu d'outils pour faire face à ces dangers. Amanda raconte qu'elle a parfois appelé la police, espérant obtenir de l'aide pour éloigner des hommes menaçant, mais que leurs interventions tardives n'étaient pas à la hauteur des dangers auxquels elle était confrontée en tant que femme à la rue.

De toute façon peu importe où on allait on n'était jamais en sécurité. T'appelles la police « oui bonjour on est à la rue, on est une femme, y a un homme qui tourne autour de nous », quand même il met 2h à venir, 2h quand je vous dis 2h, il met quand même 2h à venir. Pour des histoires de trafic de stupéfiants et tout ils y vont direct, mais nous on est une femme on a besoin de quelqu'un, par exemple la police pour – quand on les appelle « oui y a une patrouille qui arrive », on les rappelle « oui y a une patrouille qui arrive » en fait on a le temps de se faire violer, moi c'est ce qu'il s'est passé en fait à Paris, quand je suis partie à Paris c'est ce qu'il s'est passé, j'ai eu le temps de passer 4h dans un appartement.

(Amanda, 22 ans, à la rue durant 6 ans)

Dans son témoignage, Amanda explique plus tard ne s'être sentie en sécurité dans la rue qu'en présence de son chien Mike. Précisons cependant que cette solution n'est pas à la portée de toutes les femmes, et qu'elle réduit d'autant plus la perspective d'une prise en charge par le 115, compte tenu de la rareté des places d'hébergement acceptant les animaux.

Le reste des femmes tentent de se protéger de ces agressions en dormant dans des endroits peu fréquentés. Lorsque des hommes viennent à leur rencontre malgré tout, elles sont contraintes de se déplacer jusqu'à trouver un nouveau lieu où elles se sentiront davantage en sécurité pour passer la nuit.

La journée comme ça il y a beaucoup de gens, et d'un coup je me suis retrouvée toute seule, et qu'est-ce qui est arrivé ? Il y avait des hommes qui venaient auprès de moi, « on peut te donner 10 euros pour coucher avec toi ». J'étais vraiment inquiète. [...] Et je regarde à gauche, à droite, il n'y a personne. C'était pas facile, et j'ai tremblé, ce n'était pas facile. Et le lendemain je changeais. Comme il y avait beaucoup d'hommes qui venaient autour de moi je changeais, je marchais comme ça, jusqu'au fond là-bas, il y avait une église, je suis restée là-bas

(Emilie, sans domicile personnel depuis 2013)

J'avais mon chien aussi avec moi donc il me défendait [...] quand j'étais à la rue j'étais avec Mike, tu l'as connu Mike, personne pouvait s'approcher de lui, il était méchant quand même, après je l'ai perdu, et avant, avant quand j'avais pas lui, ouais j'étais avec un couteau quoi tellement j'avais peur.

Cette quête de sécurité constitue une priorité pour les femmes à la rue. En conséquence, elle impacte la prise en compte des autres besoins : lorsque leur satisfaction présente un danger, elles peuvent être amenées à y renoncer en partie. C'est le cas par exemple des douches municipales au sein desquelles certaines femmes ne se sentent pas en sécurité en l'absence d'un espace non mixte, ou encore du passage de la maraude de nuit qui implique, pour en bénéficier, d'attendre parfois plusieurs heures de nuit sur des lieux exposés.

Après l'histoire aussi c'est que je sais que si j'appelais pour les maraudes et tout, ils te demandent d'être dans des endroits où ils passent facilement, qu'ils identifient facilement, genre la gare, parc Mistral machin, moi je leur disais à chaque fois « ah mais non hors de question que j'attende » – parce que tu es obligé d'attendre tu sais jamais à quelle heure si – souvent ils passent en fin de maraude pour des personnes seules comme ça, ils faisaient ça en fait, et moi je leur disais moi il est hors de question que j'attende là qui est un endroit super repère, c'est pas là où je vais dormir, moi j'attends là si vous passez, mais pas jusqu'à la fin de la maraude « ah mais on sait pas quand ils passent »

(Lili, actuellement hébergée chez un tiers)

2. Les impacts de l'absence de domicile sur la capacité des femmes à performer les rôles de genre qui leurs sont assignés

Si le genre impacte la manière dont est vécue la privation de logement personnel, en retour, l'absence de domicile impacte aussi la capacité des femmes à performer les rôles sociaux qui leurs sont attribués en raison de leur genre. Les mères en particulier peuvent souffrir de ne pas réussir à satisfaire pleinement les besoins de leurs enfants en l'absence de domicile.

Pour les femmes qui sont en hébergement, à l'hôtel, c'est quelque chose qui est très difficile à vivre. De pas avoir les conditions matérielles pour s'occuper dignement de sa famille (...) parce qu'on peut pas cuisiner, on peut pas nourrir convenablement ses enfants.

C'est ce dont témoigne Elodie, demandeuse d'asile à la rue depuis son arrivée en France il y a deux mois. Cette mère de 5 enfants explique être prise par l'émotion lorsqu'elle parle et pense aux conditions de vie dans lesquelles elle et ses enfants vivent. En particulier, elle exprime être

en difficulté pour faire face aux questions que posent ses enfants au sujet de leur migration et leur privation de domicile en France.

La raison qu'on est ici, mes enfants tant qu'ils sont mineurs ils connaissent pas. On était dans notre pays, on avait une vie là, et du coup ça a changé. J'ai pas voulu parler aux enfants parce que ils sont encore trop petits. Et puis là il faut camoufler, camoufler, leur faire comprendre que ça va passer, c'est juste un temps, on est venu, moi je leur dis « c'est pour vos études » pour ne pas éveiller – parce qu'ils se posent beaucoup de question là. Mais parfois ça traumatise aussi les enfants, surtout les grands là, celui qui a 14 ans parce qu'il comprend un peu les choses, ça le traumatise, des fois il se demande « Maman qu'est-ce qu'on a fait ? qu'est-ce qu'il se passe ? pourquoi comme ça ? » Bon, parfois les questions comme ça avec les enfants, j'évite souvent parce que ça me donne l'envie de pleurer, et puis pleurer devant les enfants, ce n'est pas vraiment bien [...] Les deux petites là elles ne comprennent pas, mais les plus grands ils veulent toujours comprendre ce qu'il se passe. « Maman, pourquoi ça, pourquoi on passe la nuit dehors comme ça ? Pourquoi ? Maman tu veux pas trouver la maison ? Tu veux pas chercher un endroit où nous mettre ». C'est difficile, c'est dur, c'est dur.

Il s'agit d'une souffrance similaire à celle ressentie par Madame H. (voir note HCT) dont les conditions d'hébergement ne lui permettent pas de répondre à l'injonction à la pudeur qui pèse sur elle en tant que femme.

La famille H. se compose d'un couple âgé d'une soixantaine d'année, et de trois enfants majeurs. Sans domicile depuis leur arrivée en France, ils alternent entre différentes solutions d'hébergement chez un tiers. Au moment de l'entretien réalisé en octobre 2020 avec Monsieur et Madame H., la famille est hébergée dans le salon d'un compatriote depuis 6 mois. Après une question sur leurs conditions de vie au sein de ce logement, Madame H. quitte la salle d'entretien en pleurs. Son mari explique sa réaction en précisant en quoi leur situation d'hébergement est particulièrement difficile à vivre pour sa femme :

Ça veut dire que ma femme par exemple, passe toute la journée en dehors de la maison pour qu'on fait pas de contact. (Q : Avec le monsieur qui vous héberge ?) Bien sûr. C'est sa maison, sans la – Comment j'explique ça. (Silence). Ma femme elle porte le voile, normalement elle a pas le droit de rester avec un étranger dans le logement. Mais puisque j'ai pas de solution je suis obligé. Par exemple, ma femme elle veut faire une douche. Comment on va faire une douche ? La douche c'est presque à côté du salon. (Q : Et vous faites comment alors ?) Quand il sort, elle prend sa douche.

L'injonction à la pudeur et l'absence d'intimité au sein du logement conduisent Madame H. à passer la majeure partie de la journée à l'extérieur du logement et à limiter ses usages des espaces communs, notamment de la salle de bain. L'émotion ressentie durant l'entretien transcrit par ailleurs les difficultés qu'éprouvent Madame H. pour faire face à la tension qui se noue entre l'injonction à la pudeur qu'elle a intériorisée et les moyens dont elle dispose pour y répondre.

3. Un quotidien épuisant

Le quotidien des femmes à la rue génère une grande fatigue. Celle-ci est liée d'une part à la question de la sécurité, puisqu'en son absence les femmes sont contraintes de « *dormir sur un œil* » (Amanda, à la rue durant 6 ans). D'autre part, on constate un épuisement particulier pour les femmes avec enfants qui, en plus de souffrir des conditions de vie à la rue, dépendent également beaucoup d'énergie pour tenter de répondre aux besoins de leurs enfants. A cet égard, les professionnelles du Local des Femmes soulignent la fatigue ressentie par les femmes à la rue ou hébergées en situation irrégulière qui, en plus d'être en charge d'un ou plusieurs enfants, doivent aussi fournir un travail bénévole important en vue de faciliter l'obtention d'un titre de séjour.

Pour les femmes qui sont en hébergement, celles qui sont dans des hôtels loin, elles sont à Voreppe, à Moirans, et toutes les activités, toutes les démarches sont sur Grenoble, ou les enfants sont scolarisés à Grenoble et du coup j'ai l'impression c'est elles [les femmes] qui ont la charge de tous ces aller-retours, et du coup de se lever à 6h du matin tous les jours [...] Elles font aussi énormément de bénévolat aussi pour la question des papiers et tout ça, mais du coup c'est des femmes qui fournissent un travail énorme, qui travaillent énormément, mais jamais contre rémunération.

(Travailleuse sociale, Local des Femmes)

Cette fatigue, et le peu de moyens dont disposent les femmes pour y remédier impactent ici aussi la satisfaction de leurs autres besoins. Amanda explique ainsi avoir renoncé à la maraude nocturne compte tenu des horaires tardifs de son passage.

Moi c'est comme la dernière fois, quand on était dans la rue, on appelait le 115 « oui on va passer », ils passaient à 1h du matin, 2h du matin, en fait quand on s'endort. Bah je les envoie chier, désolé mais moi je leur ai dit « désolée mais on vous appelle et vous venez à 1h30 du matin, 2h du matin, non on dort en fait, déjà on galère à s'endormir dans la rue, c'est franchement galère ! » (Amanda)

Elodie, mère de 5 enfants, est quant à elle tellement épuisée qu'elle a perdu l'appétit.

Parfois il n'y a même pas l'appétit [...] Là ça fait un moment je les rappelle plus parce que je suis fatiguée. J'ai pas envie de manger.

Le besoin de repos des femmes détermine également le lieu où elles décident de passer la nuit. Au regard du niveau de sommeil dont elles pourront bénéficier, certaines femmes ont ainsi pu refuser d'aller à la Halte de nuit²² (surnommé « Stalingrad »), considérant être mieux installées dans la rue pour dormir :

Amanda : Stalingrad moi j'y vais pas là-bas (...) Moi les gens ils me disaient « va pas là-bas franchement tu vas pas arriver à dormir ». Ils dormaient par terre ! En plus vous savez moi j'ai des problèmes de dos donc je peux pas, si je dors par terre je vais avoir mal au dos.

Question : Et dans la rue tu dormais par terre aussi ?

Amanda : J'avais au moins 5-6 couvertures. Je me faisais un petit matelas. Je vous jure j'avais un matelas ce jour-là, j'avais ma tente, j'avais mis au moins 5-6 couvertures et je les repliais hop, et après je dormais dessus.

C'était un mieux que rien, mais à la fin il y avait tellement de punaises [de lit] qu'il y a des femmes qui ont préféré dormir dehors, avec tous les risques que ça comporte.

(Travailleuse sociale du local des femmes)

²² La Halte de nuit est un accueil de nuit créé en 2020, fermé en 2022. Il visait à offrir un abri pour les femmes à la rue la nuit, et leurs enfants. Il avait une capacité totale de 25 places.

D'autres encore ont quitté la Halte de nuit pour être hébergées chez des tiers. Malgré la précarité de cette solution, où « *tu ne dors pas dans de bonnes conditions* », elle a l'avantage d'offrir un lieu calme où il est possible de dormir quelques heures :

Précisons néanmoins pour un certain nombre de femmes, la Halte de nuit était l'unique option leur permettant de s'abriter des dangers de la rue. Sa fermeture a reconduit dans la rue des dizaines de femmes et enfants.

Si on peut essayer de mettre l'accueil de nuit aussi ce serait bien, parce que dormir comme ça dans l'abri c'est quand même important.

(Elodie, à la rue depuis 2 mois)

Conclusion :

Cette note met en avant la manière dont le genre impacte le quotidien et le parcours des femmes sans domicile, en plaçant au centre de leurs besoins l'accès à la sécurité et au repos,

Je travaille, donc si je rentre du travail ce n'est pas facile pour moi d'aller à Stalingrad, aussi ce n'est pas facile car les lits sont trop petits, je ne peux pas dormir, il y a beaucoup de bruit, beaucoup d'enfants qui pleurent aussi, à neuf [heures] tu ne peux pas dormir, à minuit tu ne peux pas dormir. Parce que je dois me réveiller tous les matins pour aller au travail, donc j'ai décidé de ne plus aller là-bas dormir, donc aujourd'hui je vais appeler mon ami.e, je vais aller dormir chez mon ami.e, demain j'irai dormir chez un.e autre ami.e, donc c'est très difficile pour moi [...] tu ne dors pas dans de bonnes conditions, juste ils peuvent te mettre un petit lit dans la cuisine pour dormir, et le matin tu pars [...] c'est juste pour reposer ma tête et le matin je pars.

au détriment souvent d'un accès à l'hygiène et à l'alimentation. Elle montre également la souffrance particulière qu'éprouvent ces femmes lorsque la privation de domicile les empêche de répondre aux attentes qui pèsent sur elles en raison de leur genre, notamment celles qui impliquent de subvenir aux besoins de leurs enfants.

A travers cette note axée sur les besoins des femmes, apparaît en arrière-plan l'inadéquation des réponses qui leurs sont apportées. Cela est visible notamment à travers le fonctionnement des maraudes du 115 qui ne tient pas compte de la spécificité des besoins des femmes, avec un passage parfois tardif sur des points facilement identifiables qui exposent les femmes aux regards et aux violences. Cela conduit certaines d'entre elles à ne plus se signaler auprès de la maraude, au risque que leur demande d'hébergement soit dévaluée :

Depuis quelques mois, quelques années, le fait d'être vu à la rue la nuit par une maraude apparaît comme un critère pour prétendre à un hébergement ou à mise à l'abri. Comme s'il fallait une preuve finalement de vie à la rue. Donc ces stratégies pour se rendre moins visibles font aussi que ces femmes sont moins prises en compte.

(Directrice Local des femmes)

Note n°5 – Le local des femmes : un accueil de jour non-mixte

Sommaire détaillé

Note n°5 – Le local des femmes : un accueil de jour non-mixte	53
1. Origine du Local des Femmes : un enjeu de non-mixité	53
2. Les services proposés	54
3. Le Local des Femmes : une ambiance familiale et sécurisante pour les femmes	55

Cette note met en avant le Local des Femmes, en tant qu'initiative locale visant à répondre aux besoins spécifiques rencontrés par les femmes.

Cette note s'appuie sur un entretien réalisé avec l'équipe de travailleuses sociales du Local des Femmes ; sur un entretien collectif réalisée auprès de six femmes fréquentant ce lieu ; ainsi que sur la retranscription de l'intervention orale de la directrice du Local des Femmes à l'occasion du 12-14 organisé par Un Toit Pour Tous en septembre 2022.

1. Origine du Local des Femmes : un enjeu de non-mixité

Le Local des Femmes est un accueil de jour grenoblois non-mixte, destiné aux femmes avec ou sans enfants. Il accueille plus de 300 personnes distinctes par an. Créé en 2004, il s'agit de l'un des premiers accueils de jour non-mixte. Il a vu le jour à la suite d'une recherche action menée durant deux ans auprès de femmes à la rue. Celle-ci visait à mieux connaître et mieux comprendre le vécu des femmes sans domicile, dans un contexte où la figure du SDF masculin était dominante. Ce travail a permis d'identifier plusieurs caractéristiques propres aux femmes à la rue :

- Les femmes à la rue font l'objet d'un regard majoritaire dévalorisant et culpabilisant puisque ne répondant pas aux injonctions sociales attachées aux femmes (être une bonne mère au foyer, une bonne épouse, *etc.*). Il s'agit d'une perception que les femmes à la rue ont elles-mêmes intériorisée.
- Les femmes à la rue sont moins visibles que les hommes dans l'espace public du fait de stratégies qu'elles mettent en place pour se protéger et se cacher. Cette invisibilisation a pour conséquence une moindre prise en compte des femmes dans les réponses apportées.
- Les femmes à la rue sont victimes de violences spécifiques à leur genre, qu'il s'agisse de violence sexuelle ou de précarité menstruelle
- Les femmes sont en large minorité dans les structures d'accueil : dans les accueils de jour mixtes, elles représentent à peine plus de 10 % des personnes accueillies à

Grenoble, alors qu'elles représentent 38 % de la population sans domicile d'après la dernière enquête INSEE de 2012.

De ces constats découlent des besoins en matière « de sécurité, de discrétion, d'anonymat, d'intimité, de mise à l'abri des regards et des violences »²³, auxquels seul un accueil non-mixte était davantage en mesure de répondre. A cet égard, la directrice du Local des Femmes rappelle qu'un accueil mixte tenant compte des besoins spécifiques des femmes présupposerait en amont de réaliser un travail sur les rapports de domination hommes-femmes – travail au long cours qu'il ne serait pas aisé de réaliser dans un contexte de grande précarité.

On pense qu'à un certain moment il y a besoin de non mixité. Quand des lieux accueillent des personnes qui ont vécu tellement de galères, des femmes qui ont vécu de multiples violences diverses au long de leur parcours, quand ces personnes vivent aussi dans des environnements violents au quotidien, d'autant plus dans des hébergements qui sont d'urgence et qui sont pas des durées longues, la réalité c'est qu'il y a pas le temps de travailler les questions des relations hommes-femmes, les questions des rapports de force, des rapports de domination, de la violence. Et donc on pense que dans ces cas-là, dans un premier temps en tout cas, la non-mixité est importante.

(Directrice du Local des femmes – extrait d'intervention orale au « 12-14 » septembre 2022

2. Les services proposés

L'activité du Local des femmes s'articule autour de trois temps d'accueil du public (une journée, et deux après-midi), une permanence pour de l'accompagnement individuel, et un après-midi dédié aux projets collectifs. A cela s'ajoute l'intervention de tiers lors des temps d'accueil du public : intervention de professionnels de santé, de travailleurs sociaux en vue de bénéficier du dispositif Logement d'abord par exemple.

Au sein du Local, les femmes ont accès à des services d'hygiène (douche, baignoire). Elles ont aussi à leur disposition un espace de repos avec des lits, un accès à la cuisine avec par ailleurs des repas préparés collectivement, un espace de soin avec des produits de beauté, une bagagerie, un accès téléphone et numérique.

L'association réalise également des maraudes pour créer du lien avec les femmes à la rue.

²³ Directrice du Local des Femmes. Phrase prononcée à l'occasion du 12-14 (Un toit pour tous) de septembre 2022

3. *Le Local des Femmes : une ambiance familiale et sécurisante pour les femmes*

Les femmes accueillies au Local des Femmes parlent de ce lieu comme d'une sphère familiale et sécurisante.

D'une part, cet accueil de jour leur offre un temps de répit physique où elles peuvent se poser et se reposer en sécurité.

Moi pour moi ça m'avait vraiment soulagé, parce que je faisais des aller-retour de partout, avec mes cinq (enfants) là derrière moi [rire], je montais, je descendais avec eux, et quand je suis venue j'ai trouvé aussi des personnes que j'ai trouvées ici qui sont gentilles, j'étais soulagée, je venais ici. Depuis à chaque fois je venais toujours avec mes enfants et puis du coup on pouvait se reposer la journée, parce qu'on se promenait beaucoup là [...] je faisais du riz au lait [pour mes enfants], ils mangent et puis quand on sort on cherche un abri, c'était comme ça.

(Elodie, à la rue depuis 2 mois avec ses 5 enfants (de 14 ans à 3 ans))

Et d'autre part, le Local des Femmes offre aussi un répit psychologique où les femmes peuvent être écoutées et partager des moments de convivialité et de légèreté, et ainsi mettre à distance l'inquiétude quotidienne à laquelle les confronte le mal-logement.

Moi j'aime être avec des gens, ici je me retrouve comme dans la famille. Je rigole beaucoup si je viens ici (rire) il y a des choses qui se passent ici (rire) ça me fait du bien. Et quand je rentre à la maison je commence à penser à ça et ça me fait du bien, c'est pour ça je viens ici. (...) Si je viens ici c'est pour être en famille, on a une autre maman ici, je pense au Congo, on habitait comme ça, et si je viens au Local si je vois [la directrice] je vois comme si j'ai à côté de moi ma maman (rire).

(Emilie, sans domicile depuis 2013)

Comme hier j'étais débordée, mais quand je suis venue, j'ai parlé, il y avait le temps de rire et puis ça m'a soulagée un peu.

(Elodie, à la rue depuis 2 mois avec ses 5 enfants (de 14 ans à 3 ans))

Ca nous redonne le moral de venir.

(Tara, hébergée chez un tiers)

Note n°6 - Rupture conjugale et logement social

Sommaire détaillé

Note n°6 - Rupture conjugale et logement social	56
1. L'accès au logement social, un parcours du combattant pour les femmes en cas de séparation ou de divorce.....	57
2. Les pratiques des bailleurs, basées sur des représentations genrées	61
3. Des contraintes fortes pour le relogement des femmes après une séparation	62

Cette note tente de rendre compte de la capacité du parc Hlm à répondre aux difficultés que rencontrent les femmes au cours de leur trajectoire de vie ; notamment quand survient une rupture conjugale, qu'elles soient déjà logées dans le parc social ou relèvent d'autres statuts d'occupation (locatif privé ou propriété). Cette rupture se traduit le plus souvent par une baisse significative de revenus qui les fragilise et limite leur capacité de choix résidentiel. Mais en se tournant vers le parc Hlm, elles entrent en concurrence avec d'autres demandeurs de logement social et doivent frayer leur chemin au milieu d'autres demandeurs prioritaires ou dont la demande est plus ancienne.

Trois raisons rendent l'accès au logement social difficile suite à une séparation ou un divorce :

- devoir en obtenir une preuve qui permet de séparer les revenus du couple et référer celui de la femme aux plafonds du logement social,
 - en cas de dette créée avant le divorce (ou pendant la période de séparation), la clause de solidarité incluse dans le bail tient la femme responsable en partie de la dette, ce qui l'oblige à s'en acquitter avant de pouvoir accéder à un logement,
 - et la temporalité du divorce (démarches juridiques, mais aussi processus personnel) qui est beaucoup plus longue que le besoin en logement des femmes, immédiat lorsqu'elles quittent le logement conjugal.
- ➔ Ces difficultés pèsent plus sur les femmes, d'une part ce sont elles qui divorcent plus que les hommes et déménagent dans ce cadre, d'autre part elles ont des ressources inférieures à celles des hommes qui sont les seules prises en compte avec la séparation des ressources.

A ces difficultés liées à la réglementation des attributions, s'ajoutent des pratiques de bailleurs liées aux représentations genrées, qui les conduisent à ne pas positionner les femmes seules sur certains logements considérés comme « difficiles » (rez de chaussée, montées ou quartiers difficiles), ce qui participe à réduire les propositions qui leurs sont faites.

1. *L'accès au logement social, un parcours du combattant pour les femmes en cas de séparation ou de divorce*

Attribuer un logement social à une femme aux revenus modestes qui se sépare ou divorce peut sembler banal. Dans la pratique le chemin est semé d'embûches et relève parfois du parcours du combattant alors que la situation appelle bien souvent l'attribution rapide d'un logement social parce que la cohabitation est devenue difficile et encore plus quand la femme subit des violences conjugales.

La femme doit d'abord faire la preuve que sa volonté de se séparer ou de divorcer est effective et que le processus de séparation est engagé. De nombreux justificatifs sont en effet nécessaires pour pouvoir se désolidariser du bail précédent (nul ne peut occuper deux logements sociaux en même temps) et du revenu fiscal commun (désolidarisation moins nécessaire quand les ressources du couple ne dépassent pas le plafond requis pour accéder à un logement social).

Normalement, c'est l'ordonnance de non conciliation établie par le juge aux affaires familiales qui fait foi. Certains bailleurs peuvent faire preuve de plus de souplesse en acceptant d'autres pièces qui peuvent s'y substituer²⁴. L'association des bailleurs sociaux de l'Isère a ainsi élaboré un document qui dresse la liste des pièces nécessaires pour pouvoir dissocier les ressources et ne prendre en compte que les ressources de la femme. Sont ainsi retenus, faute d'ordonnance de non-conciliation, soit une copie de l'acte de saisine du Juge aux Affaires Familiales, soit le justificatif d'un avocat qui atteste que la procédure de divorce par consentement mutuel est en cours. « *Ce que l'on a le plus souvent, c'est le justificatif de l'avocat, qui dit : je représente Madame ... qui a engagé une procédure de divorce* » affirme ainsi un bailleur social. Autant de pièces qui peuvent être obtenues plus rapidement que l'ordonnance de non-conciliation.

Et pour le PACS, c'est la déclaration de rupture qui fait foi. Quand il s'agit d'un divorce par consentement mutuel, il peut être justifié par une attestation de dépôt de la convention de divorce, délivrée par le notaire. Ce qui fait dire à un bailleur social du département « *que dès que l'on a un de ces documents, on est assez souple et on dissocie les ressources* ». Mais les pratiques sont différentes d'un bailleur à l'autre entre ceux qui s'en tiennent à l'ordonnance de non-conciliation, ce que prévoit la réglementation, et ceux pour lesquels une lettre d'avocat qui dit « *j'ai rencontré Madame ... qui m'a fait part de son souci de divorcer* », suffit.

²⁴ Cette souplesse dont font preuve certains bailleurs sociaux pour attester la séparation, se retrouve aussi à propos des violences conjugales : si pour attribuer un logement la loi demande qu'il y ait eu dépôt de plainte, dans la pratique, il suffit parfois qu'une assistante sociale atteste qu'il y a violence pour attribuer un logement pour ce motif.

Quel qu'il soit, le document qui atteste de l'engagement de la procédure est parfois difficile à obtenir. Alors que la demande de logement ne peut intervenir avant que la procédure de divorce ait débuté et que le demandeur se soit mis en lien avec un avocat. Tant qu'il en est ainsi, l'attribution ne peut pas avoir lieu.

« Entre le moment où vous décidez de partir et celui où vous engagez la démarche, le délai peut être long. La réglementation ne prend pas suffisamment en compte cette phase transitoire qui fait que l'on passe d'un état de femme mariée à divorcée et c'est un vrai obstacle dans l'accès au logement ».

Bailleur social

De ce fait, quand la décision de séparation est effective, le besoin d'un logement autonome pour la femme est pressant, la cohabitation se révélant le plus souvent conflictuelle voire impossible. Il est encore plus évidemment en cas de violences conjugales.

Si ces difficultés peuvent concerner les hommes comme les femmes, elles semblent peser plus fortement sur ces dernières. D'une part, parce qu'à la suite d'un divorce, les femmes sont davantage concernées par la recherche d'un nouveau logement : dans 67 % des cas, elles sont amenées à déménager, contre 57 % pour les hommes²⁵. D'autre part, les femmes subissent des pertes de ressources plus importantes que les hommes à l'occasion d'un divorce, ce qui peut compliquer ensuite l'accès à un nouveau logement (-27 % de leur niveau de vie contre -2 % pour les hommes l'année du divorce²⁶).

« Le divorce fait que ça coupe la solidarité entre monsieur et madame, avant y a toujours de la solidarité, donc en fait toutes les dettes qui sont faites avant le jugement de divorce seront toujours imputables aux deux. Par exemple si le divorce est acté le 15 septembre, toute dette qui pourra être faite jusqu'à cette date sera imputable au deux, à partir du 16 septembre elle ne sera imputable qu'à celui qui est concerné. »

Bailleur social

La mobilité résidentielle des femmes après une séparation ou un divorce peut aussi être compliquée par la clause de solidarité lorsque des dettes ont été contractées durant la vie commune, notamment des dettes de loyer dont ils sont tous deux redevables étant tous les

²⁵ Cette tendance semble s'inverser lorsque le logement occupé était un logement social (seules 42% des femmes déménagent contre 63% des hommes). Ces chiffres concernent cependant toutes les séparations, et non uniquement le divorce. Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2896525>

²⁶ [https://www.insee.fr/fr/statistiques/4774341#:~:text=\(encadr%C3%A9%20\).-La%20baisse%20de%20niveau%20de%20vie%20des%20femmes%20est%20maximale,%25%20pour%20l'union%20libre](https://www.insee.fr/fr/statistiques/4774341#:~:text=(encadr%C3%A9%20).-La%20baisse%20de%20niveau%20de%20vie%20des%20femmes%20est%20maximale,%25%20pour%20l'union%20libre)

deux titulaires du bail. Peu importe l'origine de ces impayés, le demandeur doit s'en acquitter s'il souhaite obtenir un nouveau logement social. Certains jugements de divorce peuvent indiquer que monsieur est responsable de la dette ou que madame soldera la dette, mais ils ne s'imposent pas au niveau du contentieux locatif puisqu'ils sont tous les deux titulaires du bail et qu'ils sont ainsi tous les deux solidaires au niveau du paiement du loyer tant que la séparation n'est pas prononcée.

Cette règle est notamment définie dans le règlement de l'association des bailleurs sociaux de l'Isère (Absise) : pour se voir attribuer un logement, le ménage demandeur doit s'être acquitté de ses dettes de loyer ou avoir suivi un plan d'apurement depuis au moins 6 mois (délai apprécié avec souplesse par les bailleurs sociaux). Au regard des inégalités économiques qui pénalisent déjà les femmes, cette règle est naturellement amenée à peser plus fortement sur elles.

« Et ça clairement je l'ai vu très souvent et donc sur la difficulté d'accéder au logement social l'autre utilise la constitution d'une dette et c'est très souvent l'homme qui est à la manœuvre là-dessus, c'est-à-dire qu'il paye plus rien et la femme se trouve dans des choses inextricables alors que la situation était à peu près posée et du coup l'accès au logement social il est compliqué et donc si on a une vision très juridique de dire que la dette est solidaire et de dire je vous loge pas parce que vous avez une dette là je peux vous dire que c'est un parcours du combattant. »

Bailleur social

Sans compter que tant que la séparation n'est pas effective, l'homme peut constituer une dette, parfois dans le seul souci de compliquer le relogement de son ex-compagne. Certains bailleurs notent ainsi qu'en cas de séparation conflictuelle, l'homme qui dispose généralement des ressources les plus conséquentes, arrête de payer le loyer et laisse ainsi se constituer une dette qui va bloquer l'accès à un logement social de la femme et la mettre dans une situation inextricable. Comme le note un bailleur : *« la solidarité sur les ressources, c'est une façon d'avoir du poids sur l'autre qui est démesurée »* et rend l'attribution à la femme plus difficile et plus longue.

Portrait d'une mère de 2 enfants, hébergée chez un tiers suite à un divorce

Au moment de l'entretien, Madame B. et ses enfants sont hébergés chez ses parents depuis 2 ans et demi, suite à un divorce.

Auparavant, elle était logée dans le parc social avec son mari. Elle explique que sa séparation et son départ du logement ont été relativement longs à se concrétiser en raison de la précarité que cela impliquerait pour elle et ses enfants. Elle était en effet **inquiète à l'idée de devoir quitter son logement sans CDI** (elle était intérimaire) avec deux enfants à charge.

Un homme, il peut partir, laisser ses bagages comme ça du jour au lendemain, mais une femme elle pense pas comme ça, enfin moi je ne pense pas comme ça.

Question : Parce que il y avait vos enfants ?

C'est ça, y aurait pas eu mes enfants je serais partie, oulala depuis longtemps je crois. Et même sans travail. Là j'ai d'abord trouvé un travail, et ensuite j'ai décidé de partir. (...) En fait ça faisait des années que j'étais en intérim, et en fait bah « intérim dit travail serpillière », tout est galère, tant qu'il y a pas de CDI derrière, moi j'étais pas, j'étais pas confiante on va dire

Son départ était d'autant plus compliqué que son mari avait contracté des dettes. Après les avoir remboursées, elle n'avait plus le budget nécessaire pour accéder à un logement. Le recours à de l'hébergement chez un tiers était à ses yeux le seul moyen de « refaire un peu d'économies » en ayant un « toit sur la tête ».

J'avais un mari compliqué, et très dur à supporter, et il dilapidait les comptes c'était un truc de fou (...) Il fallait que je reparte à zéro, je suis partie avec rien du tout en fait je suis partie avec zéro. J'ai pris juste mes clics et mes clacs, mes enfants, et, j'avais beaucoup de dettes du coup il fallait aussi que j'aie un soutien – enfin, fallait que je me refinance on va dire si vous voulez, j'avais besoin de refaire un peu d'économies (...) Je paye pas de loyer chez mes parents, mais par contre chaque semaine je fais les courses, donc c'est le seul budget que je sors. Je paye mes factures d'assurance voiture, des assurances pour les enfants, tout ça tout le reste, mais j'ai pas le souci à avoir payé de loyer.

Au moment de l'entretien, elle s'apprête à accéder à un logement sur le parc social, après 2 ans et demi d'hébergement chez un tiers. Elle est soulagée de pouvoir retrouver un domicile pour elle et ses enfants. **Malgré de bonnes relations avec ses parents, elle a souffert de cette situation d'hébergement qui impliquait, entre autres, de devoir partager la même chambre que ses enfants.** Elle explique ainsi que « *si c'était à refaire, [elle] ne le referai[t] pas de cette manière-là* » **et attendrait d'avoir un nouveau logement avant de quitter son mari, malgré les complications que cela implique.**

2. Les pratiques des bailleurs, basées sur des représentations genrées

On a pu noter, au travers des entretiens auprès des services de gestion locative de bailleurs sociaux, que la localisation du logement à attribuer à des femmes seules ou avec enfants pose question quand il est situé en rez-de-chaussée ou dans une montée ou un quartier difficiles. Quand il s'agit d'un logement « compliqué » à attribuer et à vivre, ils éviteront de les positionner sur des logements de ce type, réduisant ainsi de fait l'offre qui peut leur être proposée. *« Parce qu'on sait – comme le souligne un bailleur social – qu'il y a des montées sur lesquelles on peut avoir des difficultés, où on sait qu'une femme seule avec des enfants va être sollicitée, va peut-être avoir des difficultés par rapport à l'environnement, et sur lesquelles on va hésiter à la positionner ».*

Comme le souligne une autre responsable en charge des attributions d'un organisme Hlm : *« on se dit elle est seule on va pas la mettre dans une montée difficile, alors que peut-être qu'elle pourrait très bien s'en sortir, mais je pense qu'il y a une vision partagée qui fait qu'on se dit elle est toute seule avec des enfants on va pas la mettre dans une montée difficile ou un quartier compliqué. Mais d'elles-mêmes, ça, c'est quelque chose que les femmes seules elles nous demandent régulièrement ».*

Cela converge avec les propos d'une autre responsable : *« quand on connaît le patrimoine, que l'on sait qu'il y a des problèmes dans les montées, on va clairement éviter de positionner une femme seule ou avec enfants qui a plus de chance d'être embêtée qu'un homme. De ce fait c'est ce que montre l'expérience puisqu'on a régulièrement des demandes de mutation de femmes seules avec enfants qui se plaignent de l'environnement. Du coup, on ne va pas amplifier le problème en les positionnant là. Après, si elles veulent absolument y aller, on ne s'opposera pas à l'attribution du logement ».*

Les représentations à l'origine de ces choix sont parfois interrogées par les bailleurs sociaux eux-mêmes, mais elles demeurent très prégnantes.

Une bonne fausse idée, c'est parfois de penser qu'une femme seule avec un enfant qui se sépare, y a certains logements sur lesquels il faut pas la positionner parce que c'est pas bien pour elle, par exemple un rez-de-chaussée dans une résidence collective – on estime que c'est pas bien – alors que si ça se trouve elle veut juste partir de chez elle et que la priorité c'est un logement et le rez-de-chaussée c'est pas un problème pour elle. Je l'ai entendu récemment de l'Etat qui, pour les familles ukrainiennes, nous disait que c'est des femmes seules avec enfants il ne faut surtout pas les mettre dans des quartiers QPV. Il ne faut pas les mettre en difficulté, c'est sûr, mais y a peut-être des cas où elles seraient bien contentes d'avoir un logement dans un quartier politique de la ville tant qu'on vérifie que ce n'est pas la zone. On présuppose un tas de choses à la place des gens sans tenir compte de leur situation initiale qui est parfois bien plus terrible.

Bailleur social

Exclure les relogements dans les quartiers « difficiles » peut parfois conduire à ne pas prendre en considération les réseaux de solidarité qui existent en QPV comme ailleurs. Ce qui fait dire au représentant d'un bailleur social qu'il faut en quelque sorte lutter contre les représentations communes pour « *tenir compte du réseau de solidarité, c'est-à-dire que ce qui peut être pour nous un endroit où on se dit : « Je n'irai pas habiter », mais si à côté, pour prendre l'exemple des Ukrainiens, il y a une autre voisine qui est dans une montée à côté et ainsi de suite et qu'ils vont pouvoir s'aider pour les démarches, la vie quotidienne et ainsi de suite, ce n'est pas un problème. Ça peut tout à fait marcher* ».

3. Des contraintes fortes pour le relogement des femmes après une séparation

Sans que cela soit spécifique pour les femmes, leur accès à un logement social est fortement contraint par la localisation et la typologie du parc Hlm. Plus nombreuses que les hommes à rechercher un logement suite à une séparation, plus nombreuses à solliciter le parc Hlm, notamment à cause de ressources limitées, leur accès au logement social est fortement contraint.

Seules, elles sont confrontées à l'insuffisance de petits logements, T1 ou T2, avec des enfants elles entrent en concurrence avec les autres demandeurs pour de grands logements dès qu'il s'agit de T5, et souvent localisés dans les QPV (Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville). Un bailleur grenoblois qui a 60 % de son parc en QPV, c'est-à-dire qu'environ la moitié des logements qui se libèrent chaque année s'y trouvent, rend compte de la contrainte qui en résulte : « *plus les personnes vont dire « on veut pas aller dans un quartier » plus ça va être*

compliqué pour nous. Il y a cette question de la localisation des logements et ensuite il y a la question de la typologie, c'est-à-dire que si une femme seule avec 3 ou 4 enfants veut un T5 mais pas dans un QPV, ça va être très difficile de la satisfaire parce que 60 % de nos T5 sont situés sur des quartiers où elles ne veulent pas aller».

A cela s'ajoute le fait que les logements les moins chers sont souvent situés dans les QPV construits au temps des ZUP (Zones à Urbaniser en Priorité) avec des financements PLA (Prêts Locatifs Aidés) qui permettaient des loyers moins élevés que ceux des logements construits avec des financements PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) à partir du début des années 1990. Comme le souligne la responsable de la gestion locative d'un organisme Hlm, « *les logements pas chers sont souvent situés dans des secteurs où les gens ne veulent pas aller, et du coup, là où ils veulent aller, on n'a pas forcément le produit qui correspond. Souvent, les personnes isolées, du moins les familles monoparentales, font partie du premier quartile, et relèveraient d'une attribution hors QPV. Mais tous les logements hors QPV ne sont pas accessibles aux ménages du premier quartile, donc on a ce frein là également. Ça, c'est un frein qui n'est quand même pas négligeable, en tout cas pour nous* ».

Le coût du logement va aussi contribuer à réduire les possibilités d'accès à un logement social. Une femme seule au RSA, comme un homme d'ailleurs, qui pourrait prétendre à un T2 ne pourra supporter le montant du loyer et des charges. Cette contrainte financière l'orientera vers un T1, ce qui limite encore l'offre qui peut être mobilisée. Même difficulté pour les femmes seules avec plusieurs enfants vivant des minimas sociaux qui pourront difficilement accéder à un grand logement hors QPV du fait de loyers généralement plus élevés et d'aides au logement insuffisamment solvabilisatrices. Finalement la localisation et la nature de l'offre sociale se conjuguent pour réduire les capacités de réponse à une femme seule avec enfants comme le souligne la responsable de la gestion locative d'un organisme Hlm.

« Le PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), ça représente à peu près 25 % des logements de l'organisme, ce n'est pas énorme. Et il y a peu de T5 en PLAI. Du moins, quand il y a un T5 PLAI, il y a énormément de dossiers à positionner dessus en fait. Il y a une vraie demande pour ce type de produit, mais il n'y a pas d'offre en face. Du moins, il y a des situations pour lesquelles on n'a pas de solution. Moi, j'ai été interpellée hier sur la situation d'une famille qui est en demande de mutation chez nous, qui est reconnue prioritaire Dalo pour un logement PMR (Personne à Mobilité Réduite) T5 – T6. Clairement, ça n'existe pas. On n'en a pas. Donc en fait, on ne peut pas... Et donc, chez les autres bailleurs, ça doit être la même chose. Il y a des situations où on ne peut pas répondre parce que le produit n'existe pas. Quand il y a un T5 qui est construit dans un groupe neuf, il y a peut-être 6 ou 7 demandeurs qui peuvent être positionnés dessus sans aucun problème. Et du coup, généralement, quand il y a un T5, tous les réservataires veulent récupérer le T5 ».

L'insuffisance d'offre adaptée comme le coût du logement pénalisent d'autant plus les femmes qui se retrouvent seules suite à une séparation que leurs ressources ont diminué et que certaines n'avaient pas forcément une expérience de gestion du budget familial. Ce que souligne une représentante du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Grenoble (service d'aide à la gestion du budget) : « *Après une séparation, c'est vrai que des femmes sont perdues parce qu'elles ne géraient pas forcément le budget, et du coup, du jour au lendemain, elles se retrouvent avec moins de ressources qu'avant. Mais c'est aussi l'idée d'avoir un nouveau compte, de recevoir les prestations CAF, de ne pas savoir aussi parfois quoi payer d'abord, souvent c'est le cas avec les séparations* ».

Glossaire des sigles

AFIS : Aide Financière à l'Insertion Sociale

APS : Autorisation Provisoire de Séjour

CADA : Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CCH : Code de la Construction et de l'Habitat

CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile

OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

PLA : Prêt Locatif Aidé d'Intégration

PLAI : Prêt Locatif

PLUS : Prêt Locatif à Usage Social

PMR : Personne à Mobilité Réduite

PSP : Parcours de Sortie de la Prostitution

QPV : Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville

REML : Rapport sur l'Etat du Mal-Logement en France (Fondation Abbé Pierre)

ZUP : Zone à Urbaniser en Priorité

Femmes et mal-logement

Le présent cahier, « Femmes et mal-logement », s'intéresse à la manière dont les inégalités de genre et les conséquences du mal-logement s'articulent et pèsent plus particulièrement sur les femmes, les difficultés et besoins particuliers auxquels cela donne lieu, et comment les politiques publiques et locales en tiennent compte.

Ce cahier recense une synthèse et six notes. Trois d'entre elles s'attachent à éclairer la manière dont le genre impacte les conditions de vie de ces femmes selon leur situation résidentielle (en bidonville, hébergées chez des tiers, à la rue), deux selon des parcours complexes et/ou des ruptures biographiques (en situation de prostitution, rupture conjugale) et une dernière met en avant le « Local des femmes » (accueil de jour non-mixte) en tant que réponse locale adaptée aux besoins spécifiques des femmes mal-logées :

- Note n°1 – Les femmes en bidonville
- Note n°2 – Les femmes hébergées chez un tiers
- Note n°3 – Les femmes sans domicile et en situation de prostitution (ou en sortie)
- Note n°4 – Les femmes à la rue
- Note n°5 – Le Local des femmes
- Note n°6 – Rupture conjugale et logement social

POUR EN SAVOIR PLUS

OBSERVATOIRE DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT

17b avenue Salvador Allende,
38 130 Echirolles

CONTACT

✉ observatoire@untoitpourtous.org

☎ 04 76 22 66 05 / 07 84 03 92 89



Décembre 2022

Conception :

Observatoire de l'Hébergement et du Logement

Les Cahiers de l'Observatoire

Les cahiers de l'Observatoire traitent de la thématique du mal-logement en Isère et des problématiques qui la traversent telles que l'accès et le maintien au logement, ou encore la précarité des ménages.